

GDS

RHÔNE-ALPES

info

L'action sanitaire ensemble

POUR TOUTES LES FILIÈRES



Paramphistomes adultes dans une panse de bovin

Larve L3 de strongle digestif

Dossier
LE PARASITISME

3	Éditorial
4	GDS 26 : un collectif d'éleveurs pour le sanitaire
6	Appui technique : les plans du GDS26
8	Prophylaxie : les règles pour la campagne 2015-2016
9	Maladies réglementées : Brucellose ovine et caprine, un nouveau dispositif de surveillance
10	Elevage caprin : statut sanitaire des troupeaux caprins
11	Installation : une visite dédiée aux nouveaux installés
12	Ovin : quatre types de parasites présents en Rhône-Alpes
13	Dossier : le parasitisme
34	Apiculture : un plan de lutte généralisé contre varroa
36	Equins : SME et SC 2 maladies à surveiller
37	Caprins : le CAEV, une maladie virale de la chèvre
38	Filière porc : une visite sanitaire orientée "trichine"
39	Aviculture : lutte contre les salmonelles
40	Pisciculture : Comme un poisson dans l'eau !
41	Médicaments : comment les utiliser de manière sûre ?
42	Services : la boîte à outil du GDS26
44	Prévenir les maladies transmissibles de l'animal à l'homme
46	Le Conseil d'Administration du GDS26
47	Adresses utiles

Dossier LE PARASITISME

Les parasites externes	14		
Des parasites à mettre sous haute surveillance	16		
Petite et grande douves	18		
Le paramphistome, un ver pas facile à gérer	20	Gérer la pâture, un gage de réussite !	26
La bronchite vermineuse selon l'humidité	22	Des outils pour compléter le diagnostic	28
Parasite interne, le ténia des ruminants	24	Antiparasitaires, nouveaux temps d'attente	30
Cysticerose bovine	25	Coccidiose, Cryptosporidiose	32



IAC

Ces derniers mois ont été difficiles : la crise est là, conjonction d'aléas climatiques et de désordres dans les cours et dans la répartition des marges dans toutes les filières agricoles. Ces dernières semaines, la FCO a refait surface dans le Massif Central et touche quasiment tous les départements de Rhône-Alpes aujourd'hui. Il nous faut tenir bon pour éviter une catastrophe, en cette période difficile pour l'élevage français, mais aussi européen. Et ne nous y trompons pas, il est plus que nécessaire d'être plus performant du côté du sanitaire !

Coté bovins, notre plan de lutte volontaire et collectif BVD est désormais prêt pour Rhône Alpes. Il reste encore quelques points à régler dans notre futur fonctionnement avec l'Auvergne, notamment vis-à-vis des structures sanitaires « grande région », nécessaires à la mise en œuvre de notre programme, que nous souhaitons au plus tôt pendant l'année 2016.

Annoncé au niveau national, le plan IBR aura aussi dès que possible une déclinaison régionale. Je sais que beaucoup de questions sont en suspens. Le laboratoire de référence est au travail pour améliorer la qualité des tests, les vétérinaires de Rhône-Alpes sont impliqués eux aussi. Nous savons que cette maladie comporte quelques mystères, mais nous devons nous faire confiance ...

Suivra sans doute la besnoitiose, maladie contre laquelle nous ne jetterons pas l'éponge, la preuve c'est que c'est un président et un directeur de RA qui managent l'équipe nationale de GDS France, des réunions ont été organisées l'hiver dernier, nous en aurons autant que nécessaire pour détecter les cas et répondre à toutes les questions sur tout le territoire, les connaissances et les moyens de lutte font des progrès chaque jour.

Concernant les ovins et caprins, les projets se concrétisent aussi : un projet de programme collectif CAEV en caprin prévu pour les prochains mois, une action autour des statuts sanitaires à développer pour les deux filières... Les sections s'organisent progressivement et s'activent.

Nous aurons à cœur de poursuivre l'accueil de toutes les espèces animales, référence au petit clin d'œil de la couverture, mais aussi de commencer la réunion avec l'Auvergne, vous le savez, nous ne restons jamais les deux pieds dans le même sabot...



GDS
Drôme

Le GDS représente mille cinq cent éleveurs de ruminants qui agissent collectivement pour l'amélioration de l'état sanitaire du cheptel drômois.

GDS 26

Un collectif d'éleveurs pour le sanitaire

Depuis plus d'un demi-siècle, le GDS est là pour soutenir les éleveurs dans la lutte contre les maladies en élevage. Initialement créé pour maîtriser des maladies comme la tuberculose ou la brucellose, il est aujourd'hui reconnu comme organisme à vocation sanitaire multi-espèces et accompagne également ses adhérents pour la gestion des autres maladies.

UN FONCTIONNEMENT PROCHE DES ADHÉRENTS

Chaque adhérent peut exprimer ses attentes et ses problématiques de gestion des maladies dans son troupeau à l'occasion des réunions de secteur. Ces réunions annuelles de proximité sont également l'occasion d'élire les administrateurs qui vous représenteront au conseil d'administration. Le conseil d'administration est composé de 21 membres élus et de cinq membres de droit qui élisent le président et définissent la composition de son bureau (Cf. p 46). Des commissions par filière servent de base de réflexion pour orienter les actions du GDS. Elles se réunissent régulièrement et sont ouvertes à tout adhérent qui souhaite y participer. Les propositions issues des commissions sont étudiées par le bureau puis proposées sous forme d'actions concrètes au conseil d'administration qui décide ou non de leur application par vote.

UNE STRATÉGIE COLLECTIVE POUR LA MAÎTRISE DES MALADIES

Certaines maladies sont suivies à l'occasion de la prophylaxie obligatoire (Cf. p8). Les autres maladies sont gérées par les éleveurs au sein du GDS qui assure le suivi permanent de leur évolution. Les adhérents sont régulièrement informés de la situation sanitaire départementale par le biais de réunions d'in-

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Directeur-vétérinaire conseil :
Benjamin DELTOUR

Responsable administrative :
Anne-Marie FUENTES

Assistante administrative :
Jennifer VANQUATEM

Agent sanitaire (mi-temps) :
Perrine LEFLEM

Agent traite (mise à disposition DCE) :
Benjamin ROCHE



▲ Remerciements à Henri Fèche directeur de 1997 à 2015

formation, de bulletins d'information et de courriers événementiels. Des plans de prévention collectifs sont proposés pour limiter le risque de propagation des maladies contagieuses et les éleveurs en difficulté sur le plan sanitaire peuvent bénéficier d'un accompagnement dans le cadre des plans de lutte proposés par le groupement (Cf.p 6 et 7). Le GDS organise également chaque année une dizaine de journées de formation pour perfectionner vos pratiques de prévention sanitaire.

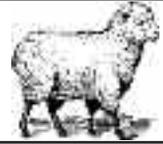
UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER

Les adhérents du GDS bénéficient des aides de l'Etat et du Conseil Général pour les opérations de prophylaxie obligatoires. Dans le cadre des plans GDS, vous pouvez bénéficier d'un appui technique du vétérinaire conseil. Sur le plan financier, les frais vétérinaires et d'analyses de laboratoire sont, en parti, pris en charge par le GDS avec l'appui du Conseil Général. En cas de « coup dur » sanitaire, vous pouvez également bénéficier d'une prise en charge partielle des pertes par la caisse de solidarité.■



**▲ Le conseil général,
principal partenaire
financier du GDS**

+ Les cotisations 2015 (susceptibles d'évoluer en 2016)



Forfait d'élevage : 11 €
Cotisation par animal : 0,471 €
Caisse de solidarité par animal : 0,06 €
Fonds de mutualisation sanitaire
par animal : 0,04 €



Forfait d'élevage : 11 €
Cotisation par animal : 0,573 €
Caisse de solidarité par animal : 0,07 €
Fonds de mutualisation sanitaire par
animal : 0,04 €



Forfait d'élevage : 11 €
Cotisation par animal : 2,81 €
Caisse de solidarité par animal : 0,32 €
Fonds de mutualisation sanitaire par
animal : 0,2 €

+ d'infos

GDS Drôme
95, avenue Georges Brassens
26500 BOURG LES VALENCE
Tél. : 04 75 78 48 30 - Fax : 04 75 78 48 34
E-mail : gds26@reseau.gds.com

Un ensemble de plans de prévention et d'assainissement permettent d'assurer la surveillance de l'évolution des maladies dans le département ainsi que d'accompagner au mieux les éleveurs en difficulté.

APPUI TECHNIQUE

Les plans du GDS26



Achat d'animaux, pensez au pack intro ▲

Le GDS assure une veille sanitaire des maladies d'intérêt pour le cheptel drômois. Il surveille la fréquence et la répartition de ces maladies dans le département de la Drôme. Cette surveillance est basée sur l'analyse des données issues de plans de prévention collectifs. En complément, des plans d'assainissement sont proposés dans les élevages où une contamination est mise en évidence.

PRÉVENTION SANITAIRE DES MOUVEMENTS D'ANIMAUX

Le pack intro bovin comprend le dépistage à l'achat des quatre maladies suivantes : IBR, BVD, Besnoitiose, Paratuberculose. Les adhérents bénéficient d'une subvention à hauteur de 100% du montant hors taxe des analyses et de 50% des frais de visite et de prélèvements du vétérinaire.

Le pack intro petits ruminants est basé sur le principe de compatibilité de statuts sanitaires pour les maladies suivantes : paratuberculose, fièvre Q, chlamydiose, CAEV et Visna Maedi. Les statuts sanitaires des élevages acheteurs et vendeurs sont définis par sondage sérologique sur un échantillon d'animaux de plus de 24 mois. Les analyses chez l'acheteur sont prises en charge à 100% et celles chez le vendeur à 50%.

MAÎTRISE DU PARASITISME

La maîtrise du parasitisme nécessite une bonne gestion du réservoir animal de parasites. La réalisation de co-

prologies à rythme régulier permet de juger du niveau d'infestation des animaux afin de confirmer la nécessité ou non d'un traitement et, si nécessaire, de l'adapter aux espèces parasitaires retrouvées à l'analyse. Un document d'accompagnement des prélèvements coprologiques comportant une notice explicative au recto et une fiche de liaison avec le laboratoire au verso est mis à disposition des éleveurs sur demande. Les analyses coprologiques sont prises en charge à 100%.

PLAN AVORTEMENT FIÈVRE Q ET CHLAMYDIOSE

En cas de série d'avortements (2 avortements ou plus sur une période d'un mois pour les bovins et 3 avortements ou plus sur une période de sept jours pour les petits ruminants), les adhérents GDS bénéficient d'un accompagnement pour la recherche de la fièvre Q et de la chlamydiose. Deux analyses PCR sur écouvillon vaginal de femelles avortées depuis moins de huit jours sont prises en charge. A défaut, si ces prélèvements ne sont pas réalisables, dix analyses sérologiques sont financées.

PLAN PARATUBERCULOSE

Un plan d'assainissement paratuberculose est proposé pour les élevages où la maladie s'exprime cliniquement. Le plan allie des mesures de prévention sanitaire pour limiter la contamination des jeunes animaux et des mesures de lutte. Pour l'espèce bovine, le plan prévoit un

accompagnement de 100% des analyses pour le dépistage en prophylaxie des animaux excréteurs en vue de leur élimination. Pour les petits ruminants, l'accompagnement concerne 50% des frais de vaccination des agnelles et des chevrettes de renouvellement.

PLAN BVD

Le GDS assure le suivi immunitaire des cheptels de bovins vis-à-vis de la BVD afin de surveiller la propagation de la maladie. En élevage laitier, trois analyses sérologiques par an sur lait de grand mélange sont prises en charge. En élevage allaitant un sondage sérologique en prophylaxie sur 10 animaux âgés de 8 à 18 mois est subventionné.

Pour les élevages infectés, un plan d'assainissement ayant pour objectif le dépistage et l'élimination des animaux infectés permanents immunotolérants est proposé.

PLAN BESNOITIOSE

En cas de confirmation de la présence de la besnoitiose dans un troupeau, un plan d'assainissement et de maîtrise de la diffusion de la maladie au voisinage est mis en œuvre. Un dépistage sérologique de l'ensemble des animaux de plus de six mois est entrepris dans le troupeau foyer pour vérifier la prévalence de la maladie. Si un faible nombre d'animaux est contaminé, une stratégie d'assainissement est proposée. En cas de forte prévalence, un plan de maîtrise des conséquences cliniques de la maladie est mis en œuvre. Un dépistage préventif des troupeaux en voisinage direct de pâture avec le cheptel reconnu contaminé est également prévu afin de vérifier l'aire d'extension de la maladie et de contenir localement la propagation de la besnoitiose.■

EVITER L'INTRODUCTION DE NOUVELLES MALADIES DANS SON ÉLEVAGE !

Les maladies contagieuses sont le plus souvent transmises directement d'un animal infecté, malade ou non, à un animal non infecté. La principale voie d'entrée d'une maladie dans un troupeau est donc l'introduction d'animaux infectés. Les statistiques du pack intro bovin le confirment. En Drôme, dans une transaction sur six, au moins un bovin est porteur d'une maladie.



▲ La coprologie permet de surveiller le parasitisme

+ d'infos

contacter Benjamin DELTOUR
au 04 75 78 48 30

PROPHYLAXIE

Les règles pour la campagne 2015-2016

PROPHYLAXIE DES BOVINS

	CHEPTELS ALLAITANTS	CHEPTELS LAITIERS
IBR	Analyses de sang annuelles sur tous les bovins de plus de 24 mois	Analyse semestrielle sur le lait de tank
BRUCELLOSE	Analyses de sang annuelles sur 20% des bovins de plus de 24 mois	Analyses annuelles sur le lait de tank
LEUCOSE	Analyses de sang quinquennales sur 20% des bovins de plus de 24 mois	
AVORTEMENTS	Déclaration obligatoire auprès du vétérinaire sanitaire dès le premier avortement pour recherche sérologique de la brucellose. La visite, les prélèvements et les analyses sont intégralement prises en charge par l'Etat.	
TUBERCULOSE	Surveillance sur la faune sauvage organisée par la DDPP	
INTRODUCTIONS	Analyse IBR quel que soit l'âge de l'animal Si le délai de transport dépasse 6 jours : tuberculination des bovins de plus de 6 semaines et analyse brucellose sur les bovins âgés de plus de 24 mois	

DÉCLARER LES AVORTEMENTS C'EST OBLIGATOIRE ET GRATUIT

Dès le premier avortement chez les bovins, et à partir de trois avortements sur une période de sept jours chez les ovins-caprins, l'éleveur doit appeler son vétérinaire pour qu'il réalise les prélèvements nécessaires au dépistage de la brucellose. Tous les frais sont pris en charge par l'Etat.

PROPHYLAXIE DES OVINS ET DES CAPRINS

	CHEPTELS LAITIERS OU TRANSHUMANTS COLLECTIFS	CHEPTELS ALLAITANTS OU TRANSHUMANTS INDIVIDUELS
BRUCELLOSE OVINE ET CAPRINE	Tous les ans, analyses de sang sur les mâles et 25% des femelles de plus de 6 mois avec un minimum de 50.	Tous les 5 ans, analyses de sang sur les mâles et 25% des femelles de plus de 6 mois avec un minimum de 50.
INTRODUCTIONS	L'acheteur doit transmettre à la DDPP une copie de l'attestation de provenance remise par le vendeur. Les animaux introduits devront être testés à l'occasion de la campagne de prophylaxie suivante.	
AVORTEMENTS	A partir de 3 avortements sur une période de 7 jours, déclaration obligatoire auprès du vétérinaire sanitaire pour recherche sérologique de la brucellose. La visite, les prélèvements et les analyses sont intégralement prises en charge par l'Etat	

La lutte des éleveurs contre la brucellose ovine et caprine a été un succès. Les départements de France sont reconnus officiellement indemnes. La surveillance peut être allégée.

MALADIES RÉGLEMENTÉES

Brucellose ovine et caprine : un nouveau dispositif de surveillance



Les avortements en série doivent être déclarés. ▲

La brucellose est une maladie contagieuse pour de nombreuses espèces. Chez les petits ruminants, elle se traduit principalement par des avortements en série. La lutte contre la brucellose permet de protéger la santé des hommes et des troupeaux et de faciliter les échanges commerciaux.

Le nouveau dispositif de surveillance de la brucellose ovine et caprine s'appuie sur les déclarations d'avortement pour détecter une éventuelle réapparition de foyers. Les dépistages sérologiques réguliers dans les troupeaux permettent le maintien du statut des élevages et des départements français.

PROPHYLAXIE : LES MÊMES RÈGLES POUR LES CAPRINS ET LES OVINS.

Dans tous les départements de Rhône-Alpes, le rythme de dépistage peut être quinquennal (tous les cinq ans). Tous les mâles reproducteurs, ainsi que 25% des femelles de plus de 6 mois sont dépistés, mais avec un minimum de 50 (ou moins si l'effectif est inférieur à 50). Le dépistage des animaux nouvellement introduits n'est plus exigé.

Jusqu'alors les élevages de chèvres ou de brebis laitières, commercialisant des produits à base de lait cru devaient dépister la brucellose chaque année. Un avis favorable de l'Anses pourrait permettre de passer rapidement à un rythme quinquennal dans ce type de troupeaux.

Les élevages qui transhument ne sont plus obligés de réaliser une prophylaxie annuelle sauf si la transhumance est considérée comme étant « à risque ».

Les services de l'Etat peuvent imposer un dépistage annuel aux élevages ne respectant pas les règles de prophylaxie ou d'identification, et ne déclarant pas leurs avortements.

LA DÉCLARATION DES AVORTEMENTS EST OBLIGATOIRE

La déclaration des avortements chez les petits ruminants est obligatoire à partir d'au moins trois avortements, sur une période de sept jours. En effet, si la brucellose devait réapparaître, elle s'exprimerait surtout par des avortements en série.

Si ce seuil est atteint, l'éleveur doit en faire la déclaration auprès de son vétérinaire pour que les investigations soient déclenchées. Les actes et analyses sont pris en charge par l'Etat.

Un avortement c'est l'expulsion d'animaux morts nés ou mourant dans les 12 heures après la naissance. Les avortements manifestement accidentels peuvent ne pas être déclarés.

La situation de la France, vis-à-vis de la brucellose des petits ruminants est favorable. Toutefois, les événements récents (cas bovins en 2012, cas humains,...) illustrent bien que le retour de la brucellose est possible. Il convient donc de rester vigilant et de déclarer les avortements en série.

■ Jean-Luc Chevallier ■

Le statut sanitaire du troupeau caprin est un indicateur de pilotage pour optimiser les performances de l'élevage et pour gérer les achats d'animaux

ELEVAGE CAPRIN

Statut sanitaire des troupeaux caprins



© Laurent THOMAS

Ce troupeau est-il porteur de CAEV, de paratuberculose, de chlamydiose, de fièvre Q ? ▲

QU'APPELLE T'ON STATUT SANITAIRE ?

Le statut sanitaire d'un troupeau est un état des lieux des maladies présentes à un instant donné. Il est susceptible d'évoluer avec le temps et les pratiques d'élevage. De nouvelles maladies peuvent être introduites par diverses voies (achat/mélange d'animaux, nuisibles, visiteurs, faune sauvage...). Cependant, la voie d'introduction de maladies dans un troupeau la plus fréquente est le contact avec un animal infecté (présentant des signes cliniques ou non). A l'inverse, la mise en œuvre d'un plan de lutte adapté peut aboutir à l'assainissement du troupeau.

QUELLES MALADIES RETENUES ET POURQUOI ?

La Paratuberculose, la Fièvre Q, la Chlamydiose et le CAEV sont les 4 maladies qui ont été retenues du fait de leur pouvoir pathogène élevé et des symptômes graves qu'elles peuvent engendrer (mortalité, séquelles,...). De plus, ce sont des maladies chroniques qui persistent durablement dans un troupeau infecté.

COMMENT PROCÉDER ?

Il s'agit de réaliser un sondage sérologique individuel sur un échantillon de chèvres de plus de 24 mois. Les prises de sang peuvent être réalisées au cours de la prophylaxie annuelle.

COMMENT INTERPRÉTER LES RÉSULTATS ?

La mise en évidence d'une immunité contre l'une de ces maladies signifie que cette maladie est très probablement présente dans le troupeau. Attention, le statut sanitaire n'est en aucun cas une garantie de cheptel.

- Résultats négatifs : La probabilité que la maladie soit présente dans le troupeau est très faible.
- Résultats positifs : La probabilité que la maladie soit présente dans le troupeau est d'autant plus forte que le nombre d'animaux positifs est élevé.

QUAND DÉFINIR SON STATUT SANITAIRE ?

- Dès la création du troupeau pour démarrer son élevage sur de bonnes bases sanitaires.
 - Troupeau « en croisière » pour connaître les maladies présentes ou non, et adapter ses pratiques en fonction de son statut sanitaire.
 - Lors d'achat d'animaux pour éviter de mélanger des animaux provenant de cheptels de statut différent.
- En 2016, l'action « suivi sanitaire des troupeaux caprins » qui bénéficie du soutien financier de la région Rhône-Alpes et du CROF sera proposée à tous les éleveurs de caprins.

■ Benjamin Deltour/Laurent Thomas. ■

Le nombre de chèvre à prélever est fonction de l'effectif du troupeau

Effectif du troupeau	< 50	50 à 100	100 à 150	150 à 200	200 à 250	250 à 300	300 à 350	350 à 400	Au-delà de 400
Echantillon d'animaux à prélever	7	8	9	10	11	12	13	14	15

Le GDS propose une visite afin de se prémunir des risques sanitaires et ainsi contribuer à la réussite d'une installation.

INSTALLATION

Une visite dédiée aux nouveaux installés.



L'installation est une période clé au niveau sanitaire car il y a souvent des achats d'animaux ou des regroupements de cheptels. Si toutes les précautions ne sont pas prises lors de ces introductions, un problème sanitaire peut vite arriver et fragiliser voire mettre en péril l'exploitation nouvellement créée. Les jeunes sont souvent les victimes de cette période sanitaire cruciale, et les GDS constatent malheureusement qu'ils constituent une part importante des dossiers « caisse coups durs ».

Face à ce constat, les GDS de Rhône-Alpes ont engagé une réflexion qui a abouti à la mise en place de la « visite jeune installé ». Cette visite permet de faire un état des lieux des pratiques sanitaires depuis l'installation.

CONSTRUIRE UNE RELATION DURABLE

Cette visite a tout d'abord pour objectif de mieux connaître le jeune installé pour mieux répondre à ses besoins. Le but est de contribuer à la réussite de son installation en étudiant avec lui les éventuels facteurs de risques sanitaires, tels que la constitution et/ou l'agrandissement du troupeau, l'utilisation de nouveaux équipements, les nouveaux bâtiments.... Enfin, le GDS ambitionne de fixer des bases saines avec le jeune pour gérer le sanitaire, en étant toujours en lien avec les obligations réglementaires.

BIEN PRÉPARER SA VISITE

En amont de la visite, un document de préparation est envoyé. Il s'agit d'un guide de visite qui va aider en quelques minutes à préparer la venue du technicien ou

du vétérinaire du GDS. Cette préparation permet de faciliter les échanges et d'apporter les premiers éléments de réflexion et de réponses aux questions posées.

DÉROULEMENT DE LA VISITE

La visite est gratuite et dure environ deux heures. Elle se déroule sur l'exploitation et est basée sur un échange par rapport aux questions et aux attentes. Un état des lieux des pratiques sanitaires est effectué, puis des pistes de réflexion peuvent être engagées sur les éventuelles améliorations à apporter. En fin de visite, un compte-rendu est réalisé afin de récapituler les points qui ont retenu l'attention (points forts et points à risques).

Un calendrier de mise en œuvre pourra donc être mis en place avec les actions à engager dans les mois à venir. Le jeune est orienté si besoin vers les partenaires les plus adaptés à la situation (vétérinaire, techniciens conseillers spécialisés...).

■ Gaëtan Hamard ■

cmre

SOLUTIONS INFORMATIQUES

à votre service

DEPUIS
40
ANS



65 experts au service des professionnels à Ceyzériat (01)
www.cmre.fr - ☎ 04 74 25 09 70

Larve L3 de
strongle digestif ▼



▲ Paramphistomes adultes
dans une panse de bovin

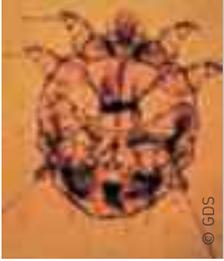
Dossier LE PARASITISME

Il a été constaté dans les populations de parasites, des résistances de plus en plus fréquentes du fait d'une trop forte utilisation de certaines molécules antiparasitaires. Les conditions d'utilisation des anti-parasitaires sur les animaux en lactation ont été modifiées. Les délais d'attente lait sont maintenant assez importants et certaines molécules ne seront plus autorisées. C'est pourquoi, il est dorénavant préférable de raisonner le traitement des parasites au cas par cas et de façon préventive.

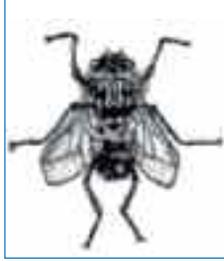
Les parasites externes	14
Des parasites à mettre sous haute surveillance	16
Petite et grande douves, 2 vers plats parasites à ne pas confondre	18
Le paramphistome, un ver pas facile à gérer	20
La bronchite vermineuse selon l'humidité	22
Parasite interne, le ténia des ruminants	24
Cysticerose bovine	25
Gérer la pâture, un gage de réussite !	26
Des outils pour compléter le diagnostic	28
Antiparasitaires, nouveaux temps d'attente	30
Coccidiose, Cryptosporidiose : ne pas négliger l'hygiène du bâtiment	32

Les parasites externes

L'infestation par ces parasites est gênante pour les animaux et peut avoir des conséquences graves



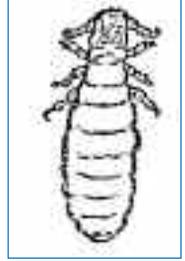
▲ **Acarien**



▲ **Mouche**



▲ **Tique**



▲ **Pou**

Les parasites externes, ou ectoparasites provoquent chez les ruminants des affections cutanées généralement prurigineuses (démangeaisons de la peau) parfois difficiles à diagnostiquer à l'œil nu. En cas de suspicion, des prélèvements peuvent permettre d'identifier le parasite. La lutte contre les parasites externes des ruminants nécessite une approche globale qui intègre généralement des interventions sur les animaux, mais aussi le traitement des bâtiments d'élevage. On dénombre 3 catégories d'ectoparasites : les insectes, les acariens, les champignons.

LES INSECTES

Les poux sont des insectes qui se nourrissent du sang ou de débris cutanés. La contamination est directe par contact. On observe les animaux qui se frottent et se grattent plutôt que de manger ou de se coucher. La période hivernale avec des animaux en bâtiments est favorable au développement de ces parasites externes.

Les mouches représentent une gêne importante en élevages. Ce sont leurs larves qui peuvent être des parasites provoquant des oestroses ou myases par exemple. Elles peuvent également transmettre des maladies virales et bactériennes et parasitaires.

LES ACARIENS

Les gales sont des affections extrêmement contagieuses qui peuvent être provoquées par 3 genres d'acariens (sarcopte, psoropte ou choriopte). Le cycle biologique des parasites dure environ 3 semaines et les individus peuvent persister dans le milieu extérieur pendant 1 à 6

semaines. Les parasites passent d'un animal à l'autre par contact direct et via l'environnement (clôture, matériel...). L'humidité élevée de l'air, la pénombre dans les bâtiments les contacts fréquents entre les animaux jouent un rôle essentiel (achat, voisinage). Les gales se manifestent surtout en hiver. Les conséquences sur la croissance des jeunes peuvent être grandes.

Les tiques sont des acariens de grande taille. Le principal risque est lié à leur rôle en tant que vecteurs de maladies. Les tiques sont capables de transmettre des virus, des bactéries et des parasites.

LES CHAMPIGNONS

La teigne, communément appelée « dartre », est une maladie contagieuse et parasitaire due à un champignon. C'est une zoonose : la teigne est une parasitose transmissible à l'homme par contact, et provoque d'intenses démangeaisons. Cette mycose peut se caractériser par des lésions circulaires blanchâtres, non purulentes, avec une chute de poil. La propagation de la maladie se fait par contact direct entre animaux, ou par contact indirect via le matériel d'élevage. Le champignon peut persister dans l'environnement à l'état de spores pendant plusieurs années.

CONSÉQUENCES DE L'INFESTATION PAR LES ECTOPARASITES

L'infestation par ces parasites peut avoir des conséquences graves car l'animal est stressé, il mange moins, ce qui peut entraîner une dégradation importante de



▲ Teigne

Aux premiers signes de la présence d'ectoparasites, réagissez rapidement : vous limiterez la propagation des parasites dans votre élevage et les conséquences sur vos animaux.

l'état corporel, ainsi que de pertes de production avec des conséquences économiques.

Pendant les périodes de stabulation, le milieu de vie restreint et la densité d'animaux favorise la transmission de parasites externes.

Ce sont les animaux les plus faibles et/ou les plus jeunes qui souffrent le plus de l'infestation parasitaire (signes cliniques plus marqués).

LA PRÉVENTION :

La prévention de la prolifération des parasites externes passe par :

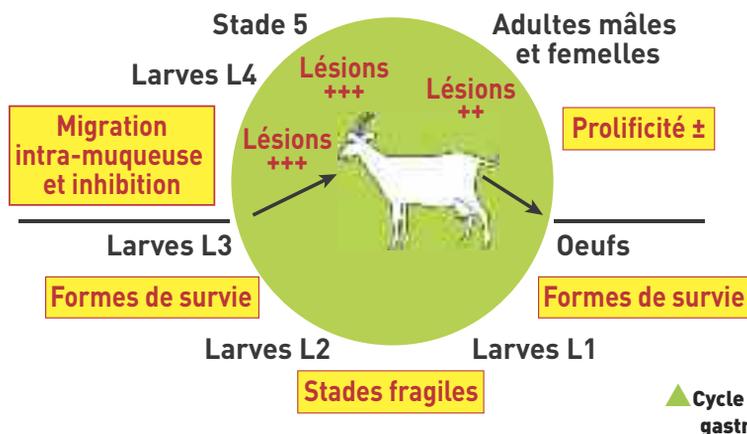
- un nettoyage et une désinsectisation efficaces des bâtiments d'élevage
- des traitements préventifs sur les animaux
- une alimentation équilibrée pour prévenir les carences alimentaires, facteurs importants dans la propagation et le degré d'infestation par les parasites externes
- une gestion de la densité d'animaux et de l'ambiance des bâtiments- une vaccination des animaux à risque pour certains ectoparasites (teigne)
- l'application de la quarantaine pour les animaux nouvellement introduits dans l'élevage

■ Lorène Dupont ■



Des parasites à mettre sous haute surveillance

La gestion des strongyloses gastro-intestinales des ruminants passe par la prise en compte du réservoir de parasites porté par le troupeau et du niveau d'infestation des pâtures par les larves infestantes.



© ENVT

LE RUMINANT EST L'USINE À PARASITES, LES PARCELLES SONT LES RÉSERVOIRS

Le cycle des strongles gastro-intestinales comprend une phase à l'intérieur de l'hôte ruminant et une phase dans le milieu extérieur. Les vers adultes pondent des œufs qui sont expulsés avec les fèces. Dans le milieu extérieur, les œufs éclosent en larves L1 qui muent en larve L2 puis L3. La larve L3 est le stade infestant. Elle peut résister plusieurs mois dans l'environnement et constitue donc une phase de résistance du parasite. En conditions optimales (température douce et humidité) la durée du cycle dans le milieu extérieur est de sept jours. Après ingestion par un ruminant, la larve L3 migre à l'intérieur du tube digestif jusqu'au site de prédilection de l'espèce de parasite. Une fois installée, elle effectue plusieurs mues pour évoluer jusqu'au stade adulte mature sexuellement. La durée du cycle à l'intérieur de l'hôte ruminant est de l'ordre de trois semaines. Chez l'hôte, la longévité des vers adultes est de quelques mois mais les larves L4 de certains parasites sont capables de s'enkyster

dans la muqueuse digestive. Ce phénomène dit d'hypobiose permet aux parasites de survivre pendant la saison hivernale.

LE TUBE DIGESTIF EST IRRITÉ ET L'ABSORPTION DES NUTRIMENTS PERTURBÉE

Les strongles gastro-intestinales se localisent, en fonction des espèces, dans la caillette, l'intestin grêle, le caecum ou le gros intestin. Les parasites les plus pathogènes sont ceux qui se distribuent dans la caillette et l'intestin grêle qui sont les segments les plus sensibles du tube digestif. L'action pathogène des vers adultes est liée à leur localisation à la surface de la muqueuse digestive qui entraîne une irritation. Ils exercent également une action spoliatrice. Selon leur mode de nutrition, les strongles peuvent prélever chez leur hôte, du sang (400 adultes d'*Haemonchus contortus* peuvent prélever 60mL de sang par jour), des tissus du tube digestif ou le contenu intestinal ou chyme. Enfin, la présence de strongles et les lésions qu'ils provoquent dans l'intestin

entraînent un phénomène de malabsorption des nutriments accompagné d'une perte d'appétit avec une diminution de l'ingéré pouvant atteindre 15 à 20%.

L'ÉTAT GÉNÉRAL EST DÉGRADÉ AVEC DES SYMPTÔMES DIGESTIFS

Le plus souvent, chez les ruminants adultes, les strongyloses évoluent sous une forme chronique. Les principaux signes sont un mauvais état général, de l'abattement, un poil terne et piqué associé à une baisse d'appétit. Certains individus peuvent présenter des troubles de la fertilité ou de l'anémie. Les formes aiguës de strongylose sont plus rares et elles concernent plutôt les jeunes classes d'âge qui n'ont pas ou peu d'immunité contre les parasites, notamment en première saison de pâturage. Les signes cliniques les plus fréquents sont d'ordre digestif avec une diarrhée profuse et liquide. Ces symptômes s'accompagnent d'une baisse de l'appétit voire d'une anorexie avec amaigrissement. Les strongles hématophages entraînent quant à eux une anémie parfois sévère, les muqueuses sont alors décolorées et un œdème de l'auge ou « signe de la boulette » se développe.

LA GESTION DES PRAIRIES COMME BASE DE LA PRÉVENTION

L'utilisation du pâturage entraîne systématiquement la présence de parasites gastro-intestinaux chez les ruminants. Pour limiter le niveau d'infestation, il faut veiller tout d'abord à ne pas surpeupler les surfaces pâturables. On estime qu'au-delà d'un chargement compris entre 1 et 1,5 UGB par hectare, en fonction de la qualité agronomique des prairies, le risque parasitaire est important. La prévention du parasitisme par les SGI passe ensuite par la gestion des réservoirs de larves L3 dans les pâturages et celle des vers adultes hébergés par les ruminants. Il est ainsi recommandé d'effectuer une analyse coprologique à la rentrée à l'étable pour vérifier le niveau d'infestation du troupeau en vue, si nécessaire, de mettre en œuvre un traitement en concertation avec un vétérinaire. Ainsi, à la mise à l'herbe, les animaux hébergeront peu de vers adultes ce qui limitera le nombre d'œufs excrétés sur les prairies en début de saison de pâturage. L'infestation des parcelles est également liée au temps de présence des animaux. Pour limiter l'infestation des prairies, il ne faut pas dépasser trois mois d'utilisation

QUAND RÉALISER UNE COPROLOGIE ?

A la fin du cycle de pâturage pour juger de la nécessité d'un traitement à la rentrée à l'étable.

Avant la mise à l'herbe : pour s'assurer de commencer le pâturage avec des animaux « propres ».

De la mise à l'herbe à la rentrée en bâtiment pour surveiller la dynamique d'infestation du troupeau en saison de pâturage.

Autour d'un traitement curatif pour s'assurer de son efficacité.

successifs d'un bloc de parcelles et, introduire ensuite des parcelles non utilisées précédemment. L'arrêt d'utilisation d'un groupe de parcelles accompagné de fauche, contribue à la diminution de la pression parasitaire.

LA COPROSCOPIE, UNE ANALYSE INCONTOURNABLE ET PEU COUTEUSE

La méthode de diagnostic de laboratoire la plus simple pour surveiller le niveau d'infestation parasitaire des ruminants est la coproscopie. Elle permet d'estimer le niveau de contamination des animaux en quantifiant le nombre d'œufs de strongles gastro-intestinaux présents par gramme de matière fécale. Il est recommandé de faire des coproscopies de groupe en prélevant 5 à 10 animaux et en prenant soin de bien homogénéiser le prélèvement (malaxage, broyage). Il est souvent pertinent de réaliser un prélèvement sur un lot de primipares, et sur un lot de multipares. En effet, les jeunes ruminants, notamment lors de la première saison de pâturage sont plus sensibles que les adultes. La coprologie permet donc de réaliser le suivi de la dynamique des infestations au cours de pâturage mais également de vérifier l'efficacité d'un traitement. Dans ce cas la coprologie sera réalisée sur les mêmes animaux avant le traitement et 10 jours après pour les molécules à action courtes et 15 jours pour les molécules à action rémanente. La réalisation d'autopsies peut également être une aide précieuse au diagnostic parasitaire, notamment pour les strongles de la caillette des petits-ruminants (haemonchus, teladorsagia).

■ Benjamin Deltour ■

2 vers plats parasites (Trématodes),

Contrairement à la grande douve, la petite douve est une maladie des pâturages secs.

LA PETITE DOUVE (=DICROCOELIUM LANCEOLATUM)

La petite douve ou *Dicrocoelium lanceolatum* est un ver parasite du foie et de la vésicule biliaire. Ce parasite est très fréquent et très pathogène chez les ruminants. Il se nourrit exclusivement de la bile à la différence de la grande douve qui se nourrit exclusivement de sang.

CYCLE DE LA PETITE DOUVE

Les œufs pondus par les adultes présents dans les canaux biliaires sont excrétés dans les matières fécales des ruminants et du porc et sont disséminés dans les pâtures au rythme des déplacements des animaux. Deux hôtes intermédiaires sont ensuite nécessaires :

- Tout d'abord l'escargot des plaines (gastéropode xérot thermique de la famille des Hélicidés) dans lequel les œufs vont éclore et libérer une larve, le miracidium. Le miracidium évolue ensuite successivement en sporocyste puis en cercaire. Les cercaires sont ensuite éliminées dans le milieu extérieur lors d'averses.

- Puis, le fourmi ingère les cercaires (disséminés par l'escargot) qui vont évoluer en métacercaires et s'enkyster. L'infestation d'un bovin se réalise par ingestion d'une fourmi parasitée. Cette contamination est favorisée par le changement de comportement des fourmis qui se retrouvent au sommet des brins d'herbe de la tombée du jour jusqu'au petit matin, ce qui favorise l'ingestion par les animaux dans les pâtures.

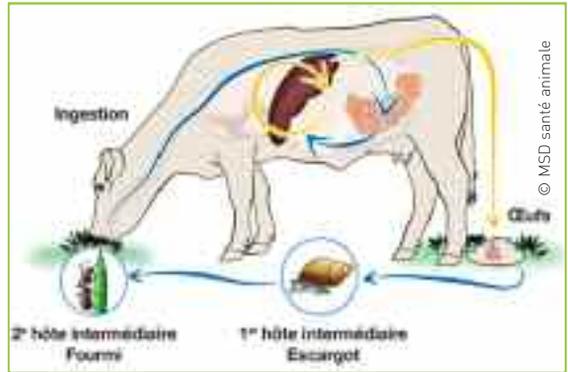
Dans l'intestin des animaux, les formes immatures sont libérées, et elles migrent vers les canaux biliaires du foie, dans lesquels elles acquièrent leur forme adulte. Contrairement à la grande douve, la petite douve n'a pas besoin de zones humides pour assurer son cycle.

La petite douve est responsable de la dicrocoeliose.

La forme aigue de cette maladie n'est observée que chez les ovins et les caprins.

Les symptômes sont les suivants :

- hépatite traumatique causée par la migration des parasites dans le tissu hépatique,
- anémie, œdèmes, cachexie,
- mort soudaine à court ou moyen terme.



Cycle de la petite douve ▲

Chez les bovins et les porcins, la forme chronique est la seule forme clinique observée. Le plus souvent, elle est asymptomatique. On peut cependant observer une chute de production laitière, un manque de croissance, un amaigrissement, un pelage piqué et terne, une météorisation et parfois une diarrhée chez les animaux infestés.

PRÉVENTION :

- éviter d'épandre sur les pâtures du fumier provenant d'animaux malades (résistance des œufs possible pendant 5 ans),
- ne pas faire pâturer des ovins et des bovins sur les mêmes parcelles,
- éviter de faire pâturer les animaux trop tôt le matin ou trop tard le soir,
- la lutte contre les hôtes intermédiaires est illusoire.

Diagnostic : en cas de doute, il faut réaliser des prélèvements de fèces sur plusieurs animaux d'un lot. Le laboratoire vétérinaire départemental vérifiera alors la présence d'œufs de petite douve (coproscopie).

En cas de présence avérée de petite douve, les traitements antiparasitaires se réalisent à la rentrée à l'étable pour les allaitantes et au tarissement pour les laitières (demandez conseil à votre vétérinaire).

à ne pas confondre

LA GRANDE DOUVE (=FASCIOLA HEPATICA)

La grande douve du foie ou *Fasciola hepatica* est un parasite de grande taille (15 à 30 mm de long) du foie et des canaux biliaires de mammifères (dont l'homme). Très fréquente et très pathogène chez les ruminants, la grande douve se nourrit de sang et des cellules hépatiques.

CYCLE DE LA GRANDE DOUVE

La grande douve pond ses œufs dans les canaux biliaires. Les œufs, transportés par la bile, transitent ensuite par l'intestin, et se retrouvent à l'extérieur dans les matières fécales. Après une période de mûrissement, ils éclosent et libèrent une minuscule larve ciliée appelée miracidium.

Le miracidium va se déplacer à la recherche de son hôte intermédiaire (un mollusque gastéropode aquatique) qui sera essentiellement la limnée tronquée (*Lymnaea truncatula*). La rencontre est favorisée par un phénomène de chimiotactisme (capacité du miracidium à détecter des substances chimiques présente dans le mucus du gastéropode).

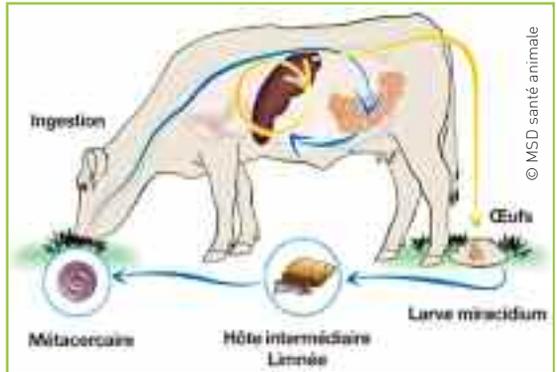
Dans le corps du mollusque, la larve se multiplie de façon asexuée en passant par les stades sporocyste puis rédée avant de ressortir du mollusque sous forme de cercaire. Ces cercaires nagent ensuite jusqu'à se fixer sur les éléments de végétation où ils s'enkystent sous la forme de métacercaires. Les métacercaires ainsi formées peuvent persister et rester infestantes plusieurs mois.

C'est la consommation de cette larve enkystée avec le végétal support qui aboutit à la contamination d'un nouvel hôte à l'intérieur duquel le développement s'achèvera au niveau des canaux biliaires du foie.

La grande douve est responsable de la fasciolose.

Les symptômes sont les suivants :

- amaigrissement
- baisse de la fertilité
- retard de croissance
- baisse de la production laitière
- poil piqué
- baisse de la qualité du colostrum
- diarrhée possible



Cycle de la grande douve ▲

PRÉVENTION :

La limnée est indispensable à la réalisation du cycle de la grande douve. Il est donc important d'interdire aux animaux l'accès aux zones marécageuses, aux mares, aux ruisseaux dont les berges sont effondrées ou piétinées (ou entretenir leurs berges pour que l'eau circule). Le drainage peut être également une bonne solution.

Diagnostic :

- Faire réaliser au laboratoire une coproscopie à la fin de l'automne sur les bouses d'au moins 5 bovins par catégorie d'âge (par exemple 5 vaches, 5 génisses de deuxième année, 5 génisses de première année). Attention à ne pas faire de mélanges.

- Faire des analyses ELISA douve sur le lait ou sur le sang, toujours à la fin de l'automne. S'il s'agit de prises de sang, il faut prélever là encore au minimum 5 bovins.

- Vous pouvez également être prévenu par l'abattoir qui vous informe que les foies d'animaux de votre exploitation ont été saisis pour fasciolose.

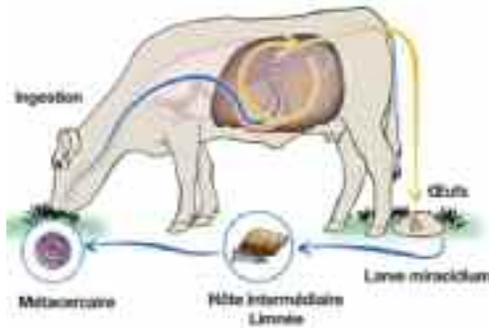
En cas de présence avérée de grande douve, les traitements antiparasitaires se réalisent à la rentrée à l'étable et/ou 8 à 10 semaines après (demandez conseil à votre vétérinaire).

■ Laurent Thomas ■

Un ver pas facile à gérer

Le Paramphistome est un parasite qui affecte les bovins, ovins et caprins. Il peut causer des dégâts importants.

UN CYCLE COMPARABLE À CELUI DE LA GRANDE DOUVE :



CYCLE ET ACTION PATHOGÈNE :

Le paramphistome est un ver plat situé dans le rumen des ruminants à l'état adulte, dans la cailliette et le duodénum à l'état larvaire. La localisation dans le corps de l'animal est la principale différence avec la grande douve. En revanche, les deux parasites ont la limnée comme hôte intermédiaire commun et leur cycle est très proche, ce qui peut parfois induire en erreur.

Les symptômes de la paramphistomose sont très variables et non spécifiques : diarrhée chronique, amaigrissement, ballonnement ... Ils peuvent engendrer au fil du temps une perte d'état général et une altération du potentiel de l'animal, voire la mort. Les symptômes se développent après plusieurs cycles de vie du parasite, quand celui-ci aura infesté une grande partie de la paroi du rumen, entraînant des perturbations dans son fonctionnement. Le paramphistome est pathogène par accumulation : c'est sa présence en nombre qui va perturber l'animal (la longévité du parasite est de 5 à 7 ans, d'où l'effet cumulatif des infestations).

Avant de devenir adulte, le paramphistome passe par un stade immature qui est le plus dangereux. Une infestation massive provoque des lésions aiguës de l'intestin grêle entraînant de la clinique pouvant aller jusqu'à la mort du ruminant.

La forme adulte impacte fortement les performances mais affecte peu ou pas la santé de l'animal.

UN DIAGNOSTIC PARFOIS DIFFICILE :

Les coproscopies sont nécessaires pour confirmer le diagnostic de la Paramphistomose. Elles permettent de détecter les œufs émis par les parasites adultes. En revanche, une coproscopie négative ne permet pas d'exclure la présence de parasites immatures car leur période de ponte est saisonnière (début de printemps et fin d'automne).

Il faut donc réaliser les coproscopies 10 à 12 semaines après la rentrée à l'étable (stade adulte atteint), parfois les répéter dans le temps, et réaliser une coproscopie individuelle sur 4 ou 5 animaux d'un lot (pour éviter l'effet de dilution de la coproscopie de mélange).

COMMENT COMBATTRE LE PARAMPHISTOME ?

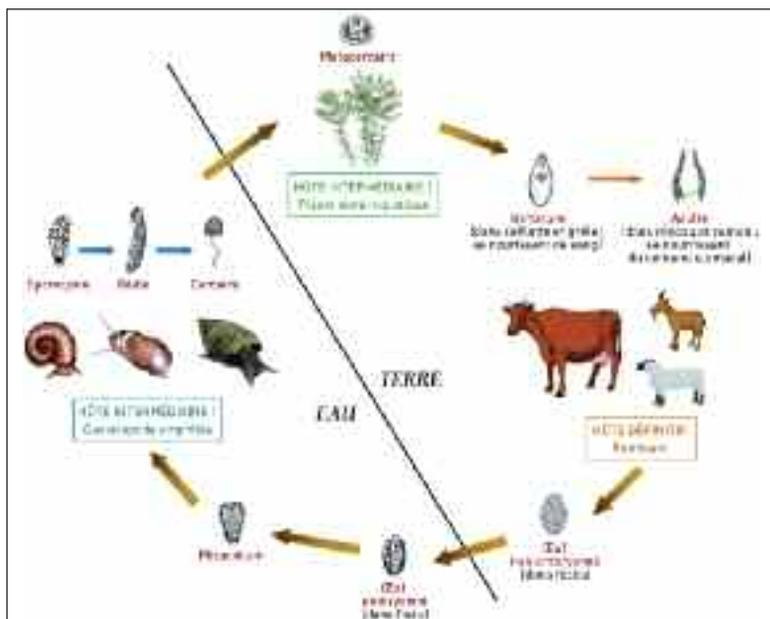
- Mettre en œuvre des mesures de prévention : aménagement des zones humides (parfois mise en défend), limiter la contamination des pâtures, repérer les parcelles les plus infestées (lots d'animaux plus atteints) et en tenir compte pour gérer le pâturage
- Traiter les animaux si nécessaire : une seule molécule l'oxyclozanide est efficace ; elle présente des délais d'attente importants (problème en production laitière).

ATTENTION

Il n'existe aucun traitement avec AMM contre le paramphistome, c'est de la responsabilité du vétérinaire d'appliquer la cascade en prescrivant un traitement avec de l'oxyclozanide.

- Contactez votre vétérinaire qui étudiera la posologie nécessaire selon l'espèce (bovin/ovin/caprin), l'intérêt de répéter les doses (semble plus favorable que de les augmenter), et l'efficacité d'éventuels traitements phytothérapeutiques.

■ Christian Boulon ■



© GDS

▲ Le cycle complet du paramphistome montre la complexité de ce parasite.

PÂTURES HUMIDES OU SÈCHES ?

La bronchite vermineuse selon l'humidité

L'humidité, un facteur favorisant le développement de certains parasites comme les strongles pulmonaires.

Trois éléments sont déterminants dans son développement : la météorologie, le statut immunitaire des bovins et la conduite au pâturage.

1- LA MÉTÉO

Les conditions météorologiques sont primordiales dans le développement des parasites, à la fois par la survie des larves L3 pendant un hiver doux et humide, mais aussi par la dynamique de la population de larves infectantes pendant la saison de pâturage.

Les larves s'adaptent aux nouvelles modifications climatiques. Avec la douceur des derniers hivers, on remarque une activité parasitaire hivernale plus importante.

Une fois la pâture infestée, le climat a encore une influence sur la survie des larves. Une période de sécheresse estivale va provoquer le maintien des larves dans les bouses et une longue période sèche une mortalité des larves. En cas de faibles pluies et d'humidité, le risque de contamination est accru du fait de la migration et la répartition des larves des bouses à la pâture. Des fortes pluies permettent un lessivage des sols.

2- LE STATUT IMMUNITAIRE DES BOVINS

Un des paramètres les plus importants est l'immunité de l'hôte. Ainsi, chez un bovin immunisé, le nombre de parasites est limité car la ponte est inhibée. En revanche, un animal non immunisé permet l'installation d'une forte proportion de parasites, avec une production d'œufs importante. Ainsi, lorsque les conditions climatiques sont favorables, le pâturage par des animaux non immunisés conduira à une très forte contamination de la parcelle 4 à 5 semaines plus tard. Il faut environ 3 semaines pour le développement du parasite dans le bovin et 1 à 2 semaines pour le développement des larves sur la pâture. Malgré la mise en place d'une défense immunitaire rapide contre *dictyocaulus viviparus*, sa persistance est faible et elle peut être dépassée par l'infestation ; Il est



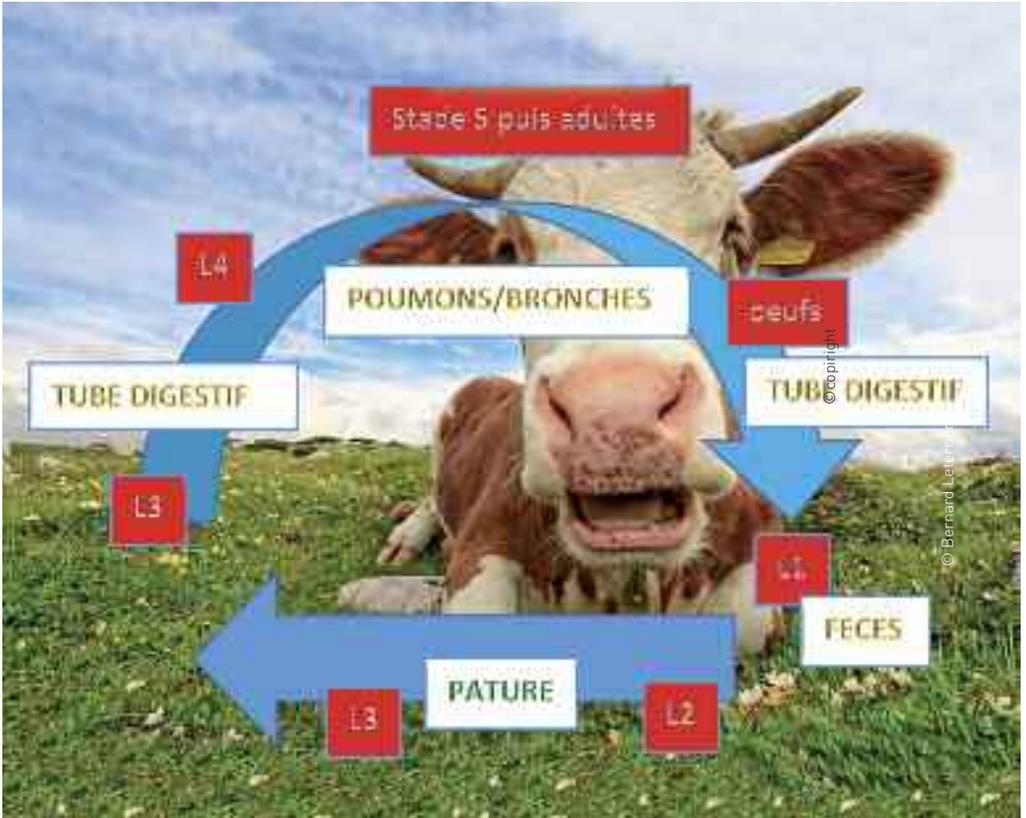
▲ Nombreux dictyocaulus dans la trachée d'un bovin à l'autopsie.

donc possible que l'animal présente des signes cliniques. L'importance de ce statut immunitaire implique une gestion des pâtures et des traitements antiparasitaires réfléchi.

3- GESTION DES PÂTURAGES :

L'emploi systématisé des traitements anthelminthiques peut empêcher la mise en place d'une immunité adaptée mais aussi représenter un danger pour la microfaune des écosystèmes prairiaux, notamment des coléoptères coprophages intervenant dans la dégradation des bouses. L'objectif est donc de maîtriser le parasitisme au pâturage tout en limitant l'impact des traitements sur l'environnement.

Aujourd'hui la volonté de protéger les milieux humides de par leur valeur biologique et patrimoniale est réapprouvée. Un troisième plan national en faveur de ces milieux prévoit de travailler en priorité sur l'équilibre entre la maîtrise du parasitisme et la préservation de l'environnement. Parmi les travaux, une étude spécifique



Cycle de dictyocaulus viviparus ▲

« Action 21 » est commandée à l'INRA : « Améliorer la gestion sanitaire des troupeaux en milieu humide. Cette action permettra de publier un document de synthèse sur les méthodes de diagnostic et de conseils sur la gestion durable du parasitisme en milieu humide et d'organiser la diffusion de l'information sur la gestion durable du parasitisme et la formation des éleveurs et des vétérinaires. »

Afin de confirmer la présence de dictyocaulus, un examen coproscopique est nécessaire. Le plus souvent, la quantité d'œufs et de larves observée n'est proportionnelle ni à la charge parasitaire ni à l'intensité des symptômes de la bronchite. En effet, cela dépend de la période de prélèvement, et du statut immunitaire de

l'animal. Lors de la réalisation d'une coproscopie, indispensable en cas de toux des bovins au pâturage, une seule L1 confirme l'origine vermineuse de la bronchite. Dans ce cas, le troupeau entier est traité, et si possible changé de pâture. Cependant des faux négatifs sont possibles en début d'évolution.

Aujourd'hui des outils sont développés afin d'aider au choix thérapeutique vis-à-vis des parasites. Par exemple, « UMT maîtrise de la santé des bovins » développe « Pcalc » : Un outil d'évaluation des périodes à risque basé sur l'utilisation de données météorologiques et de conduites d'élevage et de pâturage.

■ Aude de Montalivet ■

Le ténia des ruminants

Appelé aussi Monieziose, il s'agit d'une infection de l'intestin grêle des ruminants par un ver. Les jeunes animaux sont les plus sensibles.

LE PARASITE

Le ténia se présente sous la forme d'un grand vers plat (aspect de ruban), de couleur blanchâtre, qui mesure 1 à 2 cm de large et qui peut mesurer plusieurs mètres de long au stade adulte. Il se fixe sur la paroi de l'intestin grêle, grâce à des ventouses situées sur sa tête. Le ténia est constitué d'anneaux contenant des œufs, qui sont rejetés dans les fèces de l'animal parasité.

SES MODES D' ACTIONS

La croissance et la longueur du ténia provoque un encombrement du tube digestif, ainsi qu'une irritation de la muqueuse intestinale. Les symptômes se manifestent généralement sur les jeunes et sont plus rares chez les adultes.

On peut observer :

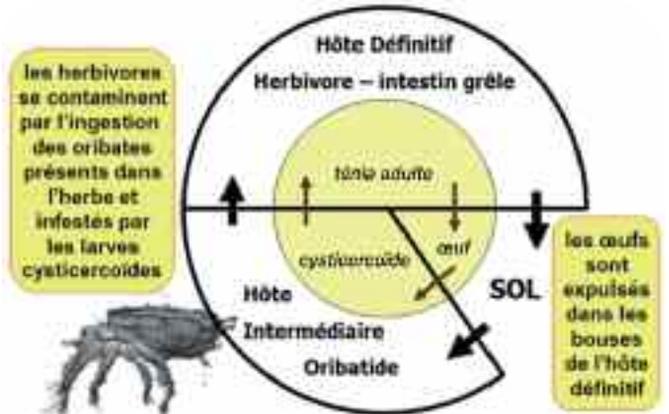
- une perte d'état corporel rapide, avec une diarrhée intermittente
- une laine terne chez les ovins
- des troubles de la digestion (ballonnement, alternance constipation diarrhée)

Les bovins, ovins ou caprins infectés ne développent pas d'immunité contre les ténias.

CYCLE DU PARASITE ET MODE DE TRANSMISSION

Le cycle du parasite fait intervenir un hôte intermédiaire, l'oribate, qui est un petit acarien vivant dans le sol des prairies à préférence humides. Un animal infecté excrète dans ses fèces des anneaux de ténia contenant des œufs. Les œufs sont ensuite ingérés par les oribates et plusieurs stades larvaires du ténia vont se succéder dans l'oribate.

L'oribate sera ensuite ingéré avec l'herbe par le ruminant lors du pâturage. Une fois dans l'intestin grêle de l'animal, la larve de ténia est libérée et se fixe à la paroi de l'intestin et évolue vers le stade adulte. Le délai entre



▲ Cycle du ténia des ruminants

l'ingestion des larves et l'expulsion des premiers œufs est de 6 à 16 semaines (soit en moyenne 2 mois).

Les jeunes animaux mis à l'herbe pour la première fois sont les plus sensibles à l'infestation.

DIAGNOSTIC ET MÉTHODE DE LUTTE

La présence de petits morceaux blanchâtres de la forme de grains de riz, voire de petits rubans (anneaux groupés) dans les déjections des animaux est un signe d'infestation par le ténia. Une analyse coprologique peut également mettre en évidence la présence d'œufs dans les fèces. Attention cependant, l'excrétion d'œufs étant intermittente, l'analyse coprologique peut donc se révéler négative alors que les animaux sont réellement infestés. Face à une infestation, un traitement antiparasitaire adapté est nécessaire. Lors de traitement, il y a expulsion massive des œufs. Par conséquent, il est fortement recommandé de maintenir les animaux enfermés durant les 3 jours qui suivent le traitement. Leur fumier ou lisier sera épandu de préférence sur des terres labourées.

■ Carole Bonnier ■

Cysticerose bovine

Un ver à l'origine de pertes économiques importantes pour la viande bovine

Le ver solitaire (*Taenia saginata*) est un parasite intestinal exclusivement humain qui provoque peu de symptômes. Le bovin est un hôte intermédiaire du parasite et se contamine par voie orale à partir d'aliments souillés :

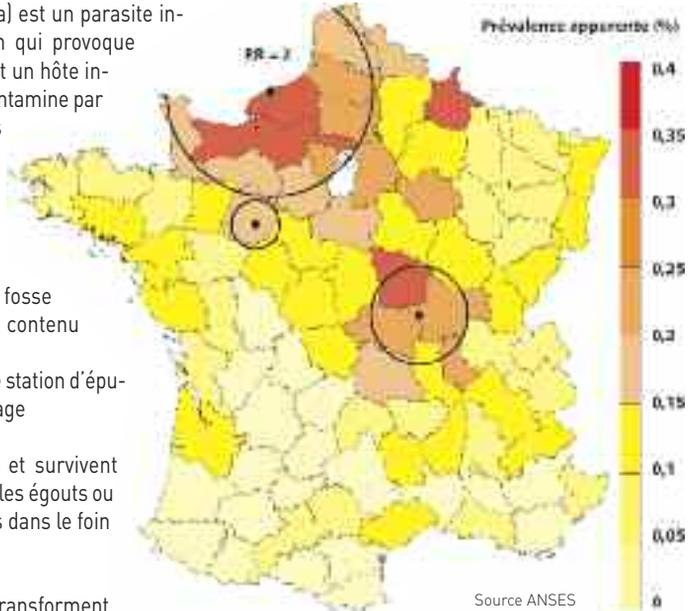
- par les selles humaines (ex : prairie avec lieu de passage de promeneurs, pêcheurs, chasseurs, ...)
- lors du débordement d'une fosse septique ou l'épandage de son contenu sur un herbage
- lors d'épandages des boues de station d'épuration non traitées sur un herbage

Les œufs sont très résistants et survivent plusieurs mois dans l'eau, dans les égouts ou sur l'herbe, ainsi que 2 à 3 mois dans le foin et 1 mois dans l'ensilage.

Les œufs une fois ingérés, se transforment en larves qui envahissent les muscles du bovin et forment des kystes. Ceux-ci sont à l'origine de pertes économiques importantes car la viande contaminée est dévalorisée (congélation de carcasse pour détruire les œufs voire saisie totale en cas de forte contamination).

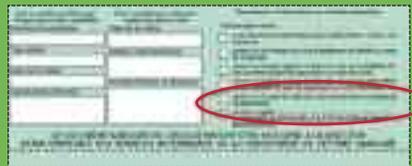
En cas de découverte à l'abattoir il faut rechercher la ou les origines de la contamination (humains porteurs, épandage de fosses septiques, fuites d'égouts...). La mise en place de mesures d'hygiène simples permet souvent d'éviter la maladie. Si vous avez des bovins porteurs c'est que probablement quelqu'un dans votre entourage l'est également.

■ Ludivine Rapegno ■



▲ **Prévalence apparente (%) de la cysticerose bovine par département (avec cysticerques vivants ou calcifiés) et clusters significatifs de zones d'infestation plus élevée de bovins présentant des lésions à cysticerques vivants ou calcifiés à l'abattoir. RR= risque relatif**

En cas de vente d'un animal appartenant à un lot où il y a eu un cas de cysticerose il y a moins de 9 mois, la réglementation en matière de transmission des Informations sur la Chaîne Alimentaire (ICA) exige que cela soit mentionné au dos de l'ASDA. Vous pouvez arrêter avant si, entretemps, au moins 2 bovins du lot concerné ont été abattus sans présenter de cysticerose.



PARASITISME ET PATURAGE

Gérer la pâture, un gage de réussite !

La plupart des élevages ruminant de notre région pratiquent le pâturage. Sa bonne gestion est indispensable pour limiter les risques d'infestation par les parasites.



© GDS 42

▲ **Limiter le chargement permet de réduire la pression parasitaire dans les prairies.**

POUR QUELLES RAISONS ?

La fréquence d'utilisation des produits antiparasitaires a augmenté fortement suite à la croissance du nombre de ruminants depuis la fin des années 60 (augmentation du chargement par hectare). Depuis plusieurs années, certains parasites développeraient des résistances aux traitements. La prévention est donc de mise, l'objectif étant de garder un niveau tolérable en parasites afin de développer le processus d'immunité naturelle des ruminants.

Un animal contaminé par des parasites internes les rejette sous forme d'œufs ou de larves dans le milieu dans lequel il vit. Lorsque les parasites sont rejetés dans les prairies, les ruminants qui vont y pâturer risquent de se contaminer à leur tour (et ainsi de suite...).

La bonne gestion des pâtures va permettre aux jeunes animaux d'acquérir une immunité parasitaire ainsi que de limiter leur chargement en larves infestantes, et donc limiter la pression parasitaire.

AGIR DE MANIÈRE PRÉVENTIVE

Plusieurs facteurs sont à maîtriser pour gérer l'infestation des parasites :

- Limiter le chargement global des parcelles (même périodique) et les forts chargements périodiques. Plus le chargement est élevé, plus la quantité de parasites excrétée augmente. En parallèle, un fort chargement induit un risque supplémentaire pour les ruminants de pâturer les zones proches des bouses qui sont les plus contaminées par les larves de parasites.

- Favoriser la rotation et augmenter le nombre de parcelles pâturées. En effet, le délai d'assainissement d'une parcelle est de plusieurs semaines (minimum 6 à 8 semaines). Le retour trop hâtif sur des parcelles contaminées entraîne une recontamination des animaux et augmente la pression parasitaire.

- Eviter le pâturage ras : 80% des larves se trouvent en dessous de 5 cm. Il est donc conseillé d'avoir une hauteur d'herbe d'entrée des animaux en pâture autour de 15 cm et une hauteur de sortie de 7-8 cm au minimum.

- Favoriser la fauche en alternance avec les phases de pâture. La fauche élimine une grande partie des larves infestantes qui meurent ensuite durant la conservation du fourrage.

- Eviter le pâturage durant les périodes à risque : par temps pluvieux ou humide notamment. En effet, l'activité parasitaire est plus importante en milieu humide.

- Alternier le pâturage avec d'autres espèces non sensibles aux parasites des ruminants (équins entre autres). Cela permet un « nettoyage » des pâtures.

D'autres mesures peuvent également réduire l'infestation par des parasites telles que la stabilisation des zones d'abreuvement : ne pas laisser boire les animaux dans le ruisseau mais aménager une aire stabilisée et sèche.

Passer la herse après une période de pâturage est possible mais il est conseillé de le faire par temps sec et ensoleillé et de ne pas envisager un retour direct à la pâture (le temps que les larves meurent).

Le pâturage sur des zones humides, des sols peu perméables ou le long des ruisseaux est à bannir.

La combinaison des différentes mesures permet de réduire singulièrement la pression parasitaire des pâtures. Pour que cela soit efficace, encore faut-il que les jeunes ruminants aient développé une immunité suffisante.

BIEN GÉRER LA PREMIÈRE ANNÉE DE PÂTURE

La protection des animaux au pâturage passe par le développement de l'immunité vis-à-vis des parasites durant la première année de pâture. Cette dernière se crée par un contact maîtrisé.

Pour le pâturage des jeunes, là encore, plusieurs règles à ne pas oublier :

Afin que les animaux acquièrent une bonne immunité, il faut qu'ils soient en contact avec des quantités raisonnables de parasites pendant une durée suffisante. Cela implique que les jeunes ruminants n'aient pas reçu de

traitements antiparasitaires abusifs qui ne leur laissent aucune chance de rencontrer un parasite et donc de développer une immunité. A l'opposée, une pression parasitaire trop élevée en première année de pâture entraîne des symptômes cliniques pouvant être préjudiciables. Il ne faut donc pas traiter trop tôt mais penser à faire des analyses répétées (coprologies) pour surveiller la pression parasitaire.

En première année de pâture, on privilégiera donc :

- Soit des pâtures déprimées par des génisses de 2^{ème} année de pâture : elles sont immunisées contre les parasites. Ainsi, il y aura moins de larves qui évolueront en parasite suffisamment mature pour pondre des œufs, la contamination des parcelles sera alors moindre.

- Soit des pâtures ayant été fauchées au préalable ou non pâturées de longue date (plus de 6 mois).

- Soit réserver des pâtures aux animaux en première saison de pâture

- Eviter les parcelles en zone humide.

Bien sûr, toutes ces mesures ne sont pas applicables partout et les traitements peuvent être nécessaires mais la prise en compte de certaines règles vous aidera à la bonne gestion parasitaire de vos cheptels.

■ Fanny Terrier ■

FACTEURS DE RISQUES À SURVEILLER PARTICULIÈREMENT

- *Pâturages humides* : favorisent le développement des strongles du stade œuf jusqu'à la larve infestante, ce qui augmente la pression parasitaire.

- *Chargement élevé* : induit un grand nombre de parasites déposés en peu de temps sur la pâture.

- *Pâture continue* : favorise les ré-infestations et donc la pression parasitaire.

- *Pâtures réservées aux jeunes génisses (pâture des veaux)* : utilisées uniquement pour les jeunes bovins, elles peuvent devenir très chargées en parasites.

Des outils pour compléter le diagnostic

Les traitements antiparasitaires se raisonnent afin de traiter mieux, moins et au meilleur moment possible... des outils sont à votre disposition.



▲ **Bronchite vermineuse chez un bovin**

Les symptômes parasitaires peuvent être variés et non spécifiques : chute de lait, retard de croissance, poil piqué. Avec le temps, les symptômes peuvent s'aggraver : diarrhées, amaigrissement, baisse de fertilité, sensibilité aux maladies... Des analyses permettent de savoir si les animaux sont infestés par des parasites et de les identifier. On peut alors cibler l'antiparasitaire à utiliser si besoin.

COPROSCOPIE : MÉTHODE LA PLUS CLASSIQUE

Elle permet d'identifier les parasites grâce aux œufs ou aux larves dans les fèces. Le nombre d'œufs n'est généralement pas révélateur du niveau d'infestation. Elle est à réaliser sur des prélèvements de fèces fraîches, en individuelle ou en mélange (maxi 5 animaux). C'est l'analyse qui permet de détecter la plupart des parasites mais reste celle de prédilection pour le paramphistome et la seule pour la petite douve.

SÉROLOGIE : MÉTHODE DE CHOIX POUR LA GRANDE DOUVE

A partir d'un échantillon de sang ou de lait, elle permet la recherche d'anticorps. Elle détecte précocement (2 à

6 semaines après l'infestation) et de manière plus sensible, les parasites n'excrétant pas ou peu d'œufs (les œufs de douves étant durs à différencier de ceux des paramphistomes par la coproscopie). Les mélanges de cinq à dix animaux sont possibles (moins coûteux) et plus spécifiques (moins de faux positifs) que les sérologies individuelles.

DOSAGE PEPSINOGENÈ : SPÉCIFIQUE DES STRONGLES DE LA CAILLETTE

C'est une méthode simple : un prélèvement sanguin sur cinq à dix jeunes animaux en fin de saison de pâture. C'est le reflet des lésions engendrées par les strongles de la caillette.

AUTOPSIES OU RETOURS D'ABATTOIR : EXAMENS TARDIFS MAIS RICHES D'ENSEIGNEMENTS

Ces examens visuels permettent de détecter les vers adultes, des kystes ou les lésions dans les organes parasités... Certains abattoirs tiennent à disposition des éleveurs les causes de saisie. Ainsi les éleveurs peuvent avoir un retour sur la présence de douves, ténia, échinococcose...

QUAND RÉALISER LES DÉPISTAGES ?

Dès l'apparition de signes cliniques (ex : toux au pâturage). En suivi, des analyses par lot doivent être faites à l'automne (un mois après la rentrée à l'étable) pour vérifier le statut du cheptel. Pour les femelles laitières, le mieux est de connaître leur statut au tarissement afin d'améliorer le transfert immunitaire et mieux préparer la lactation en respectant la réglementation. Si l'élevage est négatif, l'analyse est à réaliser tous les ans, sinon le protocole de traitement est à suivre et une analyse de mélange à réaliser tous les deux ans.

■ Mélanie Le Roy ■

Innovations génétiques

Optez pour le trio gagnant !

▶ Génotypages femelles

3 900 réalisés* dans + de 220 élevages Montbéliards et Holsteins de nos zones, soit +36% d'augmentation en 1 an.

▶ Semence sexée

24 000 doses de taureaux Montbéliards et Holsteins utilisées* dans 2 750 élevages de nos zones, soit +40% d'augmentation en 1 an.

▶ Charolais Croisement

pour muscler vos revenus sur les moins bonnes femelles !

du 01/07/2014 au 30/06/2015
Comité 46



8 bis rue du Capitaine
de Bresson
05010 Cap cedex
Tél. 04.92.52.53.00



61, chemin des Hoteaux
69126 Brindas
Tél. 04.72.38.31.82
contact@eliacoop.fr
www.eliacoop.fr

Les soudanières
01250 Ceyzériat
Tél. 04.74.25.09.50
ags@ags-01.fr
www.ain-genetique-service.fr



Leptospirose, maladie de Lyme, fièvre Q, tuberculose, tularémie, mycoses...



© Médiatique CCMSA/W.Nossant

Professionnels de l'agriculture, signalez vos zoonoses

(maladies infectieuses d'origine animale)

à l'équipe zoonosurveillance de votre MSA,

- vous participerez à une meilleure connaissance,
- vous recevrez des informations précises,
- il vous sera proposé des mesures de prévention spécifiques aux zoonoses en agriculture.

Le réseau de zoonosurveillance mis en place par la MSA associe médecins du travail, conseillers en prévention et professionnels de la santé animale et humaine.

Contacts :

MSA Alpes du Nord : 04 79 62 87 71 - sst.blf@alpesdunord.msa.fr

MSA Ain-Rhône : 04 74 45 99 90 - santeseuritetavail@ain-rhone.msa.fr

MSA Ardèche-Drôme-Loire : 04 75 75 68 67 - pole_sst.grprec@ardechedromeloire.msa.fr

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore

Antiparasitaires, nouveaux temps d'attente

Le lait, la viande... attention au respect des nouveaux temps d'attente !
Récents changements pour une homogénéisation européenne.

Le temps d'attente est la période nécessaire entre la dernière administration du médicament à l'animal dans des conditions normales d'utilisation, et l'obtention des denrées alimentaires provenant de cet animal : lait, viande et abats, œuf ou miel. Ce délai garantit que la quantité de résidus de substances actives dans ces denrées alimentaires soit inférieure aux Limites Maximales de Résidus (LMR) fixées par le règlement 470/2009.

Il est obligatoire pour l'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) d'un médicament.

Auparavant, ce temps d'attente était fixé à un niveau national. Aujourd'hui il est déterminé de façon harmonisée avec tous les états membres de l'Union Européenne. Il

est obligatoire pour qu'un médicament obtienne son autorisation de mise sur le marché (AMM).

Les molécules ayant fait l'objet d'une révision récente du temps d'attente sont l'oxyclozanide (ZANIL® et DOUVISTOME®), le fenbendazole (PANACUR®), le fébantel (RINTAL®), et l'oxfendazole (SYNANTIC® et OXFENIL®). La révision des AMM met fin aux temps d'attente zéro pour le lait vis-à-vis de ces antiparasitaires. Désormais une vigilance est importante et un changement des pratiques est nécessaire dans les élevages laitiers. Le temps d'attente viande est aussi fréquemment augmenté.

■ Aide de Montalivet ■

Médicaments vétérinaires	Temps d'attente lait	Temps d'attente viande/abats
DOUVISTOME®	Bovins : 4.5j. Ovins : 7j.	Bovins, ovins : 14j.
ZANIL®	Bovins : 4.5j. Ovins : 7j.	Bovins, ovins : 14j.
PANACUR®10%	Bovins : 6j.	Bovins : 11j.
PANACUR®2.5%	Bovins : 6j. Ovins, caprins : 8.5j	Bovins : 11j. Ovins, caprins : 16j
PANACUR®4%	Bovins : 6j. Ovins, caprins : 8.5j	Bovins : 11j. Ovins, caprins : 19j
RINTAL® suspension 10%	Bovins, ovins : 6.5j. Caprins : 9.5j	Bovins : 8j. Ovins : 13j. Caprins : 17j.
OXFENIL®2.265%	Bovins : 7j. Ovins : 8j. Caprins : 14j.	Bovins : 15j. Ovins : 14j. Caprins : 28j.
OXFENIL®9.06%	Bovins : 7j.	Bovins : 15j.
SYNANTIC®	Bovins : 7j. Ovins : 8j. Caprins : 14j.	Bovins : 15j. Ovins : 14j. Caprins : 28j.
SYNANTIC®9.06 IST	Bovins : 7j.	Bovins : 15j.

Agrodirect

La filiale de votre GDS



Plus de 3 000 produits référencés



Remise de 2%

pour les adhérents des GDS Rhône-Alpes en prélèvement.

www.agrodirect.fr

09-74-50-85-85 (choix 2)

PARASITES DU BATIMENT

Coccidiose, Cryptosporidiose : ne pas négliger l'hygiène du bâtiment

Coccidiose et cryptosporidiose sont des maladies parasitaires responsables de diarrhée chez les jeunes animaux. La prévention de ces parasites s'aborde de la même manière..

Le coût des maladies chez les jeunes ruminants est important : mortalités, traitements, retards de croissance, surcroît de travail. La cryptosporidiose est justement l'un des germes responsables de diarrhées néo-natales principalement sur les jeunes âgés de zéro à trois semaines. Après cet âge, d'autres pathologies telles que les coccidioses sont généralement mises en cause. Se fier à l'âge de l'animal n'est jamais suffisant, bien qu'il soit un facteur d'orientation pour le diagnostic. Des analyses complémentaires sont toujours nécessaires afin d'identifier les pathogènes en cause.

CRYPTOSPORIDIOSE : CAUSE FRÉQUENTE DE DIARRHÉE CHEZ LES NOUVEAU-NÉS

Il s'agit d'une maladie intestinale, transmissible à l'homme, causée par un parasite de la famille des coccidies : *Cryptosporidium parvum*. Les œufs se développent dans l'intestin grêle. Les symptômes se déclarent chez les nouveau-nés, dès 4-5 jours après la naissance. Les adultes sont généralement des porteurs sains.

Une diarrhée liquide jaune-verdâtre conjointe à un amaigrissement, ne s'améliorant pas suite aux traitements habituels, évoquent fortement la cryptosporidiose. L'évolution se fait sur une dizaine de jours allant parfois jusqu'à la mort dans le cas où la cryptosporidiose est associée à d'autres germes pathogènes dans l'intestin.

Couramment, les épisodes de cryptosporidiose surviennent dans les élevages à mise-bas groupées. Les premiers nés sont rarement malades mais jouent le rôle de multiplicateurs et excrètent massivement en contaminant les locaux. La maladie se transmet par voie oro-fécale c'est-à-dire par contact du fumier contaminé avec la bouche ou les aliments. L'eau, les sceaux, les niches ainsi que les bottes et les vêtements, peuvent être des vecteurs de ces ookystes (œufs pathogènes). La maladie est très conta-

gieuse. C'est une des principales causes de mortalité sur les veaux de moins d'un mois. Lors d'un épisode de diarrhée sur des jeunes, le parasite responsable de la cryptosporidiose est isolé dans environ 20% des cas sur des veaux laitiers et dans 30 à 50% des cas de veaux allaitants. Les agneaux et chevreaux sont également touchés (souvent plus de 30% des jeunes contaminés).

COCCIDIOSE, DÈS L'ÂGE DE TROIS SEMAINES

Elle est causée par des parasites appelés *Eimeria*. Les coccidies sont présentes dans 85% des élevages avec des coccidioses cliniques dans seulement 20% des cas, d'où l'intérêt d'identifier les facteurs de risques déclenchant des cas cliniques. Le plus souvent, la coccidiose reste sub-clinique, c'est-à-dire sans signes apparents et notamment pas de diarrhée. Cependant, elle entraîne des retards de croissance. La coccidiose clinique se manifeste par une diarrhée de gravité croissante : séreuse et noirâtre associée à des caillots de sang et des coliques. Le mode de contamination est le même que pour la cryptosporidiose : ingestion d'œufs présents dans l'environnement par léchage des murs, litières, mamelles souillées... Par contre, les ookystes de coccidiose ne sont pas directement infectants et nécessitent environ trois semaines d'incubation pour entraîner l'apparition clinique de la maladie. Des facteurs de risques peuvent favoriser le développement de la maladie : stress, sevrage, écornage, mise à l'herbe...

Un ookyste ingéré peut engendrer trente-deux millions de nouveaux ookystes !

COMMENT FREINER LE DÉVELOPPEMENT

Malheureusement, les traitements spécifiques contre la cryptosporidiose sont assez décevants. Cela s'explique par



Photo libre de droit

▲ **Il est possible de vivre avec la maladie, mais la croissance est pénalisée**

la double membrane recouvrant le parasite et qui le protège. Les traitements de soutien sont classiques : réhydratant, pansement intestinal et antibiotiques, au besoin, si une surinfection bactérienne est soupçonnée. En cas d'épidémie, des traitements préventifs existent pour protéger les futurs nouveau-nés et réduire l'excrétion d'ookyste (voir avec votre vétérinaire).

Pour la coccidiose, la gestion médicale est plus facile. Le traitement doit être réalisé rapidement en cas de signes cliniques pour limiter les lésions intestinales graves et limiter la pression parasitaire. Cependant, l'acquisition de l'immunité reste préférable au traitement trop précoce. Le contact du jeune avec les coccidies induit la mise en place d'une immunité de très bonne qualité. Cette immunité s'installe au fur et à mesure des contacts avec les coccidies. Il convient donc de limiter la dynamique de contamination afin que l'animal acquière son immunité sans être dépassé par la pression infectieuse. Un traitement anti-coccidien trop précoce réduit l'immunité naturelle des jeunes et peut donc s'avérer contreproductif.

DES MESURES PRÉVENTIVES POUR ÉVITER LA PROPAGATION

La confirmation par le laboratoire est obligatoire pour un diagnostic de certitude (coprologie). Un prélèvement sur un seul animal ne permet pas de faire un diagnostic fiable.

Une analyse de mélange de cinq individus suspects est conseillée.

Il est possible de prévenir une infestation en réduisant la densité animale ainsi qu'en appliquant des règles d'hygiène rigoureuses. En effet, le parasite peut persister plus de six mois dans l'environnement. Il est donc conseillé de faire un lavage à haute pression à l'eau chaude (80/90°C), du sol et des murs. La plupart des désinfectants classiques aux concentrations usuelles sont inefficaces. Nettoyer les abreuvoirs, auges et râteliers souillées par les déjections et réaliser un bon paillage des litières permet de réduire la contamination. L'élimination des pathogènes sera longue et nécessitera des nettoyages répétés dans le temps.

Sachant qu'il est impossible d'obtenir un environnement totalement sain, le second objectif est de retarder le plus possible l'exposition des animaux. Pour la cryptosporidiose, cet objectif peut être atteint en élevant les veaux en box individuel et/ou en lot très propres pour les agneaux et chevreaux, au moins durant les trois premières semaines de vie. Il convient aussi de ne pas mélanger les animaux d'âges différents.

Il est possible de prévenir une infestation en réduisant la densité animale ainsi qu'en appliquant des règles d'hygiène rigoureuses.

■ Mélanie Le Roy ■

Varroa destructor, parasite des abeilles, peut causer de grosses pertes de colonies dans les ruchers. La section apicole de la FRGDS* a décidé d'agir collectivement.

APICULTURE

Un plan de lutte généralisé contre varroa



© GDS Rhône-Alpes

Parasite Varroa sur une larve d'abeille ▲

La section apicole de la FRGDS de Rhône-Alpes* a choisi de mettre en place, sur l'ensemble de son territoire, un plan de lutte contre Varroa destructor. Un tel plan régional a vocation à améliorer, adapter et homogénéiser la lutte contre varroa pour tous les apiculteurs rhônalpins. Un point sur toutes les étapes nécessaires.

DÉCLARER SES RUCHES

Outre le fait que cette déclaration soit d'ores et déjà obligatoire, elle est indispensable pour lutter collectivement. En effet, pour gérer les problèmes sanitaires des abeilles, il faut savoir où elles sont et à qui elles appartiennent, afin de suivre l'efficacité des traitements. Une lutte efficace est une lutte collective. Une campagne de communication incitant à la déclaration est en cours, avec création et diffusion de posters, d'articles dans les presses généralistes, apicoles, ou encore bulletins municipaux.

FAIRE UN ÉTAT DES LIEUX DES PRATIQUES DE LUTTE

Avant de mettre en place un plan de lutte régional, il est indispensable de connaître les pratiques de lutte déjà utilisées par les apiculteurs. C'est pourquoi la FRGDS Rhône-Alpes va établir un état des lieux de ces pratiques au travers d'un questionnaire envoyé aux apiculteurs.

SUIVRE L'INFESTATION DES RUCHES PAR VARROA

Afin de connaître le niveau d'infestation des ruches par varroa, un suivi par comptage de ces parasites sera mis en place dans plusieurs ruchers de chaque département

dès le printemps 2016. Ce suivi épidémiologique permettra de connaître la dynamique de population de cet acarien dans notre région et d'adapter au mieux la ou les périodes de traitement.

FORMER LES APICULTEURS

La mise en place d'une lutte raisonnée passe avant toute chose par des formations adaptées aux besoins des apiculteurs. Ainsi, le plan varroa prévoit des formations spécifiques dans chaque département, permettant d'avoir un discours commun et homogène au niveau régional.

DIFFUSER L'INFORMATION

Ce plan de lutte adapté, à la situation régionale et raisonné en fonction des résultats des suivis d'infestations, des tests d'efficacité de traitements, des particularités climatiques de chaque zone, des modes de productions choisis par les apiculteurs, sera diffusé au moyen d'articles, de formations et d'un guide des bonnes pratiques de lutte contre varroa.

■ Laura Cauquil ■

*FRGDS (Fédération régionale des Groupements de Défense Sanitaire)



**UNE PROTECTION
COMPLÈTE ET PERSONNALISÉE**



**JE SÉCURISE
L'ACTIVITÉ DE
MON EXPLOITATION**

Céréaliers, éleveurs, viticulteurs... Le contrat Référence prend en compte les spécificités et les risques de votre filière. Vous bénéficiez d'une couverture personnalisée de vos biens agricoles, de votre responsabilité civile et de vos pertes d'exploitation. Contactez un conseiller dédié pour un diagnostic sur mesure et gratuit.

Assurance Référence
à retrouver sur groupama-agri.fr

Pour les conditions et limites des garanties, se reporter au contrat.



Toujours là pour moi.

Le Syndrome Métabolique Équin et le Syndrome de Cushing sont deux syndromes à l'origine de fourbures.

EQUINS

SME et SC 2 maladies à surveiller



© V. Soulageon

Observer l'état corporel et le poil de son animal. ▲

Le syndrome métabolique équin(SME) est similaire au diabète de type 2 chez l'Homme. Son étiologie est mal connue. Les recherches semblent indiquer qu'il serait d'ordre génétique et qu'il affecterait certaines races de chevaux et de poneys plutôt que d'autres. Il est caractérisé par une insulino-résistance et une hyper-insulinémie. Il est le plus souvent diagnostiqué sur des chevaux âgés de 5 à 15 ans.

Le syndrome de Cushing(SC) est une maladie neurodégénérative du cheval qui montre beaucoup de similitudes avec la maladie de Parkinson chez l'homme. Comme toutes les maladies neurodégénératives, l'âge est un facteur de risque. Il touche environ 15 % des équins de plus de 15 ans, mais peut également se manifester chez les sujets plus jeunes (<10 ans). Aucune race n'est prédisposée (poneys et chevaux sont affectés de la même façon) et les hongres sont atteints en proportions identiques.

DES SYMPTÔMES DIFFÉRENTS

Les principaux symptômes du SME sont de l'obésité avec une répartition des graisses localisée ou généralisée et une prédisposition à la fourbure chronique. Ceux du SC sont des anomalies de la mue avec une robe à longs poils bouclés, une atrophie musculaire et très souvent des signes de fourbure chronique.

Le diagnostic différentiel de ces deux syndromes est souvent difficile et relève d'analyses de laboratoire. De plus, certains équidés peuvent être atteints des deux syndromes.

Pour traiter le SME, un régime alimentaire strict est indispensable (uniquement foin et complément minéral vitaminé) ainsi qu'une activité physique régulière et suffisante. Le SC relève lui d'un traitement médical.

RESPONSABLE DE FOURBURES

Les causes de fourbure sont multiples et le SME ainsi que le SC sont tous deux responsables de nombreuses fourbures.

L'obésité et la fourbure chronique caractérisent le SME. Estimez l'état corporel de votre cheval avant tout changement de régime alimentaire, notamment avant l'accès à une pâture riche. Un cheval adulte effectuant peu d'exercice physique (travail faible à modéré) n'a besoin que de fourrage, avec un supplément minéral et vitaminique adapté.

L'hirsutisme et la fourbure chronique caractérisent le SC. Il s'agit d'une maladie liée au vieillissement, causée par un dérèglement hormonal. La moyenne d'âge de vie des chevaux à la retraite augmentant, de plus en plus de chevaux atteints par cette maladie, sont observés. Des traitements récents permettent aujourd'hui de soigner ces animaux.

■ **Véronique Soulageon** ■

Le CAEV* est une maladie généralisée sur les troupeaux notre territoire.

CAPRINS

Le CAEV, une maladie virale de la chèvre

Le CAEV est dû à un virus lent, donc une incubation très longue, de plusieurs années le plus souvent, et une installation très progressive des signes cliniques. Le CAEV de la chèvre, est très voisin du virus Maedi-Visna des ovins : une transmission entre les 2 espèces est possible. Et il n'y a aucun traitement. Cette maladie entraîne chez les animaux adultes principalement des arthrites, parfois des mammites (mamelle déséquilibrée) et plus rarement, des pneumonies chroniques (difficultés respiratoires surtout à l'effort).

ÉPIDÉMIOLOGIE ET SOURCES DE CONTAMINATION

Dans notre région, la quasi-totalité de nos troupeaux est infectée, donc l'objectif est de retarder l'apparition des signes cliniques le plus possible. Le cabri se contamine le plus souvent à la naissance en ingérant le colostrum (très riche en virus si la mère est infectée, même sans signes cliniques).

Le lait est la deuxième voie de contamination : ingestion de lait infecté par le chevreau et contamination entre adultes lors de la traite, à travers la machine à traire (par le phénomène d'impact). La troisième voie de contamination est le sang. Les autres voies de transmission sont le jetage nasal, et la salive. La contamination par le sperme ou par la voie transplacentaire est exceptionnelle.

L'animal infecté est incapable d'éliminer le virus et va le conserver toute sa vie.

SIGNES CLINIQUES ET DIAGNOSTIC

Chez la chèvre d'au moins 12 mois, cette affection progresse durant des mois, voire des années. Les articulations deviennent gonflées et douloureuses, particulièrement les genoux. Les coudes et les grassets sont également atteints. L'arthrite a des conséquences sur la locomotion des chèvres atteintes et par conséquence sur leur production.

Les mammites liées au CAEV apparaissent sous deux formes : soit un « pis de bois », principalement chez les primipares, soit une induration de la mamelle (mamelle déséquilibrée).

Le diagnostic clinique repose principalement par l'observation des gros genoux. Le diagnostic de laboratoire se fait par sérologie.

■ J-L. Champion – GDS 83, F. Drouzy – CA 83, M. Gontier – FRGDS PACA ■

*Arthrite Encéphalite Caprine à Virus



Arthrite genoux ▲
© CAEV-H. Germain

PRÉVENTION

La prévention implique :

- La séparation des cabris de leur mère dès la naissance (avant tout lècheage).
- L'administration d'un colostrum thermisé (56°C pendant 1 heure) ou reconstitué ou du colostrum de bovins, puis passage au lait artificiel.
- Les chevrettes de renouvellement doivent être réintroduites dans le troupeau le plus tard possible
- Pour les chèvres en lactation, il faut établir un ordre de traite : les chèvres primipares sont traitées avant les multipares.
- Les chèvres présentant des signes cliniques doivent être réformées rapidement.
- Et bien sûr, il faut utiliser du matériel d'injection à usage unique.

Début 2015, le ministère a imposé une visite sanitaire dans les élevages porcins. Cette visite doit être réalisée par le vétérinaire sanitaire.

FILIÈRE PORC

Une visite sanitaire orientée "trichine"



© Interporc

Depuis 2015, la visite sanitaire est obligatoire ▲

Début 2015, le ministère de l'agriculture a mis en place une visite sanitaire porcine obligatoire. Le financement est assuré par l'Etat. Cette visite est confiée au vétérinaire sanitaire de l'élevage. Il est prévu que son rythme (annuel ou biennal) et son contenu soient adaptés chaque année, en fonction des informations recueillies les années précédentes.

LA VISITE NE CONCERNE PAS LES ÉLEVAGES EN PLEIN-AIR

En 2015, les thématiques sont la biosécurité et la maîtrise du risque "trichine". A son issue, la DD(ec)PP (Direction départementale en Charge de la Protection des Populations) attribuera ou non à l'élevage une reconnaissance "site reconnu à conditions d'hébergement contrôlés". Seuls les élevages en bâtiment sont concernés par cette visite, les élevages plein-air ne pouvant par principe pas bénéficier de cette reconnaissance. Si cela n'a pas déjà été fait, chaque éleveur doit désigner un vétérinaire sanitaire dans les meilleurs délais, faute de quoi la visite sanitaire pourrait ne pas être réalisée, et l'élevage pourrait ne pas bénéficier de la reconnaissance officielle.

LES ÉLEVEURS DOIVENT DÉSIGNER UN VÉTÉRINAIRE SANITAIRE

Pour désigner un vétérinaire sanitaire, il suffit de renvoyer le formulaire officiel* complété, signé par l'éleveur et le(s)vétérinaire(s) sanitaire(s) choisi(s), à la DDPP du département où se situe le site d'élevage. L'éleveur est libre de choisir son vétérinaire sanitaire et peut désigner un vétérinaire ou plusieurs vétérinaires de la même

structure. Si l'éleveur détient plusieurs sites, il doit désigner un vétérinaire par site (qui peut être le même pour tous les sites). Si l'éleveur détient plusieurs espèces animales, il doit désigner un vétérinaire sanitaire par espèce (cela peut être le même vétérinaire pour toutes les espèces). Attention, si ce n'est pas le même, deux formulaires distincts sont à compléter.

LA VISITE DOIT ÊTRE FAITE AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2016

Les éleveurs chez qui la visite sanitaire porcine ne sera pas réalisée, ou dont le site ne sera pas "reconnu à conditions d'hébergement contrôlés" risquent d'être obligés de faire réaliser des analyses trichines, vraisemblablement à leur frais, sur toutes leurs carcasses de porcs arrivant à l'abattoir.

■ Cécile Michon ■

La campagne prendra fin le 31 décembre 2016, les visites devant impérativement avoir été enregistrées au plus tard le 31 janvier 2017. A compter du 2 février 2017, il ne sera plus possible d'enregistrer des visites relevant de cette campagne.

*Le formulaire est disponible à la DD(ec)PP de chaque département

La lutte contre les salmonelles en élevage de volaille passe avant tout par le respect des mesures de biosécurité.

AVICULTURE

Lutte contre les salmonelles

DES BACTÉRIES CAPABLES DE SURVIVRE DANS L'ENVIRONNEMENT

Les salmonelles aviaires sont des bactéries dont il existe plus de 2000 sérotypes. Les principaux serotypes *S. enteritidis* et *S. typhimurium* sont classés comme dangers sanitaires de première catégorie et font l'objet d'une réglementation. Le réservoir principal des salmonelles est le tube digestif des animaux (mammifères, oiseaux...) sans que ceux-ci expriment forcément des symptômes. Les matières fécales des animaux porteurs peuvent contaminer les pâturages, les sols et l'eau, puis y survivre pendant plusieurs mois. Ainsi, l'environnement est également une source de contamination. Les salmonelles peuvent se retrouver dans les œufs ou sur la viande et provoquer des Toxi-Infections alimentaires qui peuvent être graves voire mortelles chez des personnes fragiles

LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ, LE SEUL REMPART EFFICACE

Le site d'élevage doit être délimité (clôtures, chaînes, panneau, ...) et les véhicules extérieurs ne doivent pas pénétrer à l'intérieur du site d'élevage, sauf si leur entrée est nécessaire et si leurs roues sont nettoyées et désinfectées à l'entrée et à la sortie. Aucun animal autre que les volailles concernées ne doit pénétrer à l'intérieur des zones d'élevages. L'entrée de personnes sur le site d'élevage doit être limitée aux personnes indispensables, et se faire par un sas sanitaire dans lequel la personne entrante doit changer de tenue vestimentaire et de chaussures pour revêtir des tenues complètes, propres et exclusivement réservées à cet effet. Le sas est équipé d'un lave-mains pour permettre de se nettoyer et désinfecter les mains à l'entrée et à la sortie du bâtiment d'élevage.

L'ENTRETIEN DU MATÉRIEL ET DES BÂTIMENTS EST INDISPENSABLE

Les abords des bâtiments et des parcours doivent être dégagés et propres. Entre chaque bande un nettoyage/désinfection des bâtiments, des abords et du matériel doit être réalisé. La durée du vide sanitaire après les opérations de nettoyage et de désinfection doit permettre un assèchement complet (14 jours au minimum). La litière de la bande précédente est stockée le plus loin possible des zones d'élevage. Un plan de lutte contre les nuisibles (dératisation, désinsectisation) pour l'ensemble du site de l'élevage, à l'extérieur comme à l'intérieur, doit être entrepris sans oublier la zone de stockage de la paille. En cours de bande, le ramassage des volailles mortes doit être journalier. Elles sont stockées sous régime du froid dans l'attente du passage de l'équarrissage. Enfin, toute intervention sur le site d'élevage doit être enregistrée sur le registre d'élevage.

■ Benjamin Deltour ■



▲ Véhicule laissé à l'extérieur du site d'élevage.

UN DÉPISTAGE OBLIGATOIRE DÈS 250 INDIVIDUS

*Le dépistage des infections à salmonelles en élevage de volaille a pour objectif d'éradiquer les foyers de *S. enteritidis* et *typhimurium*. Ce dépistage concerne tous les élevages de volailles de plus de 250 individus : élevages de poules pondeuses et élevages de volailles de chair (poulets et dindes d'engraissement). Tout élevage déclaré infecté est soumis à des mesures de lutte obligatoire dont une surveillance renforcée et l'élimination du troupeau infecté.*

Une des particularités de l'élevage piscicole est son milieu de production, l'EAU, composante déterminante de la qualité sanitaire du cheptel piscicole.

PISCICULTURE

Comme un poisson dans l'eau !



© Adapra

Bassin de salmoniculture ▲

L'eau influence directement la qualité sanitaire du cheptel piscicole, puisqu'elle est vectrice de l'oxygène vital. Mais elle peut aussi transporter des agents pathogènes. Ainsi, lorsque les pisciculteurs réfléchissent à la gestion sanitaire de leur élevage, ils doivent intégrer cet élément, et de façon encore plus forte lorsque les sites de production sont alimentés par des cours d'eau.

L'IMPORTANCE DU BASSIN VERSANT

C'est ici que la notion de bassin versant intervient dans l'action sanitaire. Le bassin d'alimentation d'une rivière ou d'un étang est un espace libre, où différentes activités prennent place. Les pisciculteurs doivent donc connaître leur bassin versant pour prévenir les risques et anticiper leur gestion. La dégradation subite de la qualité d'une rivière ou d'un étang par une pollution chimique ou biologique est une épée de Damoclès qui entretient la vigilance des éleveurs.

LA CONNAISSANCE DE TOUS LES ACTEURS

Pour anticiper les crises, la connaissance du bassin versant est indispensable, mais la connaissance des acteurs est encore plus essentielle. Les incidents relèvent la plupart du temps de maladresses et d'actes non intentionnels réalisés sans notion des conséquences. La méconnaissance réciproque des acteurs locaux peut avoir de lourdes répercussions sur l'économie des entreprises piscicoles et la santé des poissons. L'information et la communication sont déjà des moyens pouvant permettre de limiter les incidents. Au-delà de cet effort

de rapprochement, la signature d'accords entre les pisciculteurs et les autres acteurs du bassin versant, les pêcheurs par exemple, est souvent indispensable pour garantir les fondements de la démarche sanitaire des entreprises. Par l'intermédiaire des GDS, à l'échelle d'un département, d'une rivière ou d'une zone piscicole, il est nécessaire de mettre tous les acteurs autour d'une table pour évoquer les différentes pratiques et envisager un cadre de bonne conduite. La signature de conventions avec les pêcheurs a permis dans plusieurs cas de concrétiser des démarches de bassins en obtenant la reconnaissance officielle d'un statut indemne de dangers de 1ère catégorie.

VERS UNE GÉNÉRALISATION DES CONVENTIONS

Tous les bassins versants de piscicultures ne sont pas encore couverts par ce type de convention. Mais la réglementation actuelle devrait aider à avancer sur le sujet en imposant l'identification et l'enregistrement de tous les acteurs de la filière « poisson ». L'objectif est d'obtenir une vision plus exhaustive des pratiques, afin de favoriser leur cohérence pour garantir la plus-value de l'engagement dans le sanitaire.

■ Jean-Christophe Cormoreche ■

Les éleveurs ont la possibilité d'utiliser du médicament ce qui engage leur responsabilité en ce qui concerne le risque de résidus dans les denrées et l'apparition de résistances aux traitements.

MÉDICAMENTS

Comment les utiliser de manière sûre ?



© GDS26

En cas de doute, demandez conseil à votre vétérinaire ▲

La prescription d'un traitement par le vétérinaire peut se faire soit « au chevet du malade » soit sans voir les animaux dans le cadre du suivi sanitaire permanent des élevages. Dans ce cas particulier, il est nécessaire que le vétérinaire réalise régulièrement des soins dans l'élevage, fasse annuellement un bilan sanitaire et un protocole de soin et des visites régulières de suivis.

Avant de décider de la mise en œuvre d'un traitement, il est fondamental que l'éleveur procède à un examen méthodique du ou des animaux malades; ce qui va permettre de faire la distinction entre deux cas de figure :

- **Les maladies connues** et qui sont incluses dans le protocole de soins et qui peuvent faire l'objet d'un traitement sans consultation du vétérinaire.
- **Les maladies inconnues ou grave** pour lesquelles il faut faire appel au vétérinaire traitant, afin de lui donner les informations recueillies lors de l'examen et de voir avec lui ce qu'il y a lieu de faire.

RESPECTER L'ORDONNANCE

L'ordonnance est le mode d'emploi individualisé du médicament prescrit pour un troupeau. Elle précise pour chaque médicament son schéma thérapeutique (dose, durée, fréquence d'administration), la voie d'administration et le temps d'attente. En règle générale la prescription se fait dans le cadre de l'AMM c'est à dire respecter

les conditions de l'Autorisation de Mise sur le Marché : en termes notamment d'espèce cible, d'indication, de posologie et de temps d'attente.

Lorsque ces conditions ne sont pas respectées, on sort des conditions de l'AMM et le délai d'attente n'est plus garanti. On doit appliquer un délai forfaitaire de 28 jours en viande et 7 jours en lait. Par exemple le traitement de la paramphistomose avec le Zanil qui a une indication douce et non paramphistome est un traitement hors AMM.

PRÉSERVER L'EFFICACITÉ DES MÉDICAMENTS

Le choix du traitement doit être basé sur le maximum d'informations pour pouvoir cibler au plus juste. En complément de l'examen clinique de l'animal, des analyses de laboratoire complémentaires sont souvent nécessaires.

Par exemple, les antibiotiques n'auront aucune efficacité sur une diarrhée d'origine parasitaire. L'analyse coprologique permet de distinguer ces deux cas de figure. Une fois le choix du traitement effectué il faut respecter l'ordonnance et plus particulièrement éviter le sous dosage ou la réduction de la durée du traitement qui favorisent l'apparition de résistances aux molécules employées. Enfin, il faut veiller à alterner les médicaments utilisés pour soigner une pathologie donnée afin d'éviter que les microbes s'adaptent par « habitude ». ■

Un ensemble de services pour la prévention des maladies et en lien avec le respect de la réglementation vous sont proposés.

SERVICES

La boîte à outil du GDS



© GDS 26

Le système de collecte des déchets de soins évolue en 2016 ▲

COLLECTE DES DÉCHETS DE SOINS

Le GDS organise un système de collecte aux normes en convention avec une entreprise spécialisée, SEDIMEN. Nous proposons à nos adhérents plusieurs formes de stockage :

- Containers homologués de 4 litres pour les aiguilles,
- Boîtes de stockage de 25 litres pour les déchets contenant des résidus de médicaments.

Les modalités de collecte des déchets de soins évoluent en 2016. Dorénavant, la collecte sera organisée une fois par an dans chaque secteur de la Drôme. Le GDS vous informera par courrier du jour et du lieu de rendez-vous et, si jamais vous êtes intéressé, il faudra retourner un coupon réponse à l'entreprise SEDIMEN par courrier, fax ou email.

LES TARIFS 2015 (SUSCEPTIBLES D'ÉVOLUER EN 2016)

- mise à disposition initiale du container et de la boîte de stockage : gratuite
- collecte d'un container de 4 litres :
21.47 € HT
- collecte d'une boîte de stockage :
1.12 € HT/kg
(+ frais de déplacement de 13.88€
si collecté seul)

PRESTATION DE SERVICE : CARNET SANITAIRE, IDENTIFICATION ANIMALE

Une nouvelle prestation de service vous est proposée depuis cette année pour la remise en conformité des éléments de traçabilité en élevage. A l'occasion d'une visite d'élevage avec l'intervention simultanée d'un agent du GDS et d'un agent de l'EdE les éléments suivants sont vérifiés : identification des animaux, pharmacie vétérinaire, carnet sanitaire, répertoire cheptel, documents de circulation. La prestation est facturée 240€ HT.

ANALYSES D'EAU

Un technicien du GDS se déplace sur demande pour effectuer les prélèvements d'eau puis les transmet au laboratoire pour l'analyse des critères de potabilité.

DÉCLARATION DES RUCHERS

Dans le cadre de la lutte contre les maladies des abeilles, tout apiculteur est dans l'obligation de déclarer son activité apicole (dès la première ruche) auprès du GDS. La déclaration doit être effectuée une seule fois par an, que votre cheptel évolue ou pas.

Pour l'année 2016, vous devez déclarer vos ruches entre le 1er novembre 2015 et le 1er mars 2016.

Cette déclaration peut se réaliser :

- soit par courrier auprès du GDS. L'imprimé de déclaration à utiliser est le cerfa n° 13995-02

que vous pouvez vous procurer sur le site de la préfecture de la Drôme (<http://www.drome.pref.gouv.fr>) ;
- soit par télé-déclaration en se connectant à Tele Ruchers sur le site internet du Ministère de l'agriculture à l'adresse :

www.http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr.

CONTRÔLE ET SUIVI DES INSTALLATIONS DE TRAITE

opti
traite®

Pour le contrôle annuel des installations de traite (examens visuel, contrôles des différents équipements, mesure et réglage du vide, mesure de la pulsation,...)

Bovins

Forfait sans abonnement		130 € HT
Forfait avec abonnement (3 ans)		95 € HT
Prix par poste	Les 6 premiers	12,1 € HT
	A partir du 7 ^{ème}	7,1 € HT

Caprins

Forfait sans abonnement		130 € HT
Forfait avec abonnement (3 ans)		95 € HT
Prix par poste		7,5 € HT

net
traite® 36,5 € HT

Pour le contrôle du nettoyage de la machine à traire (durée cycle, action mécanique, température, concentration,...)

dépos
traite®

Pour le contrôle des systèmes de dépose automatique des faisceaux trayeurs (temporisation, seuil de dépose, vide résiduel,...)

Forfait		116 € HT
Bovins : prix par poste		14 € HT
Caprins : prix par poste		7,1 € HT

certi
traite®

Pour le contrôle des installations neuves ou rénovées (contrôle de conformité)

Prise en charge financière par le concessionnaire

Installation neuve	337 € HT
Installation rénovée	280 € HT
Contrôle dépose (optionnel)	Bovins prix par poste 14 € HT
	Caprins prix par griffe 7,1 € HT



+ d'infos

Contactez Benjamin ROCHE 06 25 41 19 80

Les ruminants peuvent être porteurs de maladies transmissibles à l'homme ou zoonoses. Elles se transmettent par la peau, par voie digestive ou respiratoire. Des mesures simples permettent de limiter le risque de contamination du public visiteur.

ACCUEIL

Prévenir les maladies transmissibles de l'animal à l'homme



© GDS26

Les femmes enceintes sont particulièrement sensibles ▲

Les ruminants d'élevage sont susceptibles d'être porteurs de maladies transmissibles à l'homme ou « zoonoses ». Ces maladies peuvent être transmises aux éleveurs et aux intervenants réguliers en élevage, mais aussi aux visiteurs occasionnels. Ces derniers constituent une population fragile, car le plus souvent peu habituée à l'environnement rural.

LES FEMMES ENCEINTES SONT PARTICULIÈREMENT FRAGILES

Nous ne sommes pas tous égaux face au risque d'exprimer une maladie d'origine animale. Le risque est principalement fonction de l'état de santé des personnes ainsi que de leurs habitudes d'hygiène. La plupart des zoonoses passent inaperçues sur des individus en bonne santé. Ces mêmes maladies seront beaucoup plus graves chez les femmes enceintes, les jeunes enfants et les personnes immunodéprimées ou atteintes de maladies chroniques.

L'HYGIÈNE COMME BASE DE LA PRÉVENTION

La prévention de la transmission de zoonoses passe tout d'abord par l'isolement des animaux malades ou porteurs de lésions cutanées afin qu'ils ne puissent pas être en contact avec les visiteurs. Cependant, des animaux apparemment sains peuvent être également porteurs d'une maladie transmissible à l'homme. Il faut donc également mettre à disposition des visiteurs un point d'eau pour se laver les mains au savon à l'entrée et à la sortie du bâtiment. Enfin il faut interdire la consommation de cigarettes ou d'aliments dans le bâtiment pour limiter le

risque d'ingestion ou d'inhalation de germes issus des animaux (pelage, salive, sécrétions....).

CAS DES AVORTEMENTS

La fièvre Q et la chlamydie se transmettent par voie respiratoire par inhalation de poussières contenant des corps bactériens en suspension. Durant la période des mises bas, la charge bactérienne est maximale dans les élevages infectés, plus particulièrement chez les petits ruminants ou la reproduction est groupée. Il faut donc limiter au maximum les visiteurs pendant les mises bas et interdire l'accès du bâtiment où elles ont lieu aux femmes enceintes. En cas d'épisode d'avortements, les visites devront être arrêtées et des recherches complémentaires effectuées pour rechercher l'origine des avortements. ■

SÉCURISER LE PARCOURS DE VISITE : balisage, consignes de sécurité claires, identifier les zones ou les objets interdits.

PRÉVOIR DES MESURES D'HYGIÈNE : Proposer un point de lavage des mains, à défaut mettre à disposition des visiteurs une solution hydro-alcoolique, stocker le fumier à l'écart du parcours emprunté par les visiteurs.

GÉRER LES ANIMAUX À RISQUE : placer les animaux malades dans une infirmerie non accessible aux visiteurs, lors d'avortements en série faire rechercher les causes par votre vétérinaire et arrêter les visites dans l'attente de résultats favorables.

**Service traite
du GDS**

Pour
votre installation de traite
4 contrôles complémentaires

certi *traite*® **dépos** *traite*®

net *traite*® **opti** *traite*®



Un contrôleur agréé

Contact : Benjamin ROCHE - 06 25 41 19 80



Votre concessionnaire **DeLaval**
DROME ARDECHE ELEVAGE
04 75 58 30 78 / 04 75 70 51 32



Partout... chez vous
Agréé pour votre contrôle optitraite



Contrôle et infection



Nettoyage de l'installation



Hygiène de la machine

DeLaval

Les 21 membres élus du conseil d'administration

SECTEUR 1 (ST VALLIER, LE GRAND SERRE, ST DONAT, ROMANS I ET II, TAIN L'HERMITAGE)

Laurent GIVET - 495 chemin des Marnières - 26350 CREPOL
Christian BOURRUT - 210 Chemin des Noyers - 26330 ST MARTIN D'AOUT
Hervé BERNE - Rivoiron - 26750 ST MICHEL S/ SAVASSE

SECTEUR 2 (ST JEAN EN ROYANS, LA CHAPELLE EN VERCORS)

Christine COTTIN - Les Chaberts - 26420 ST AGNAN EN VERCORS
Alexandre BONNIER - Les Chaberts - 26420 LA CHAPELLE EN VERCORS
Alexandra POILBLANC - Loscence - 26420 LA CHAPELLE EN VERCORS

SECTEUR 3 (DIE, SAILLANS, CHATILLON EN DIOIS, LUC EN DIOIS, LA MOTTE CHALENÇON)

Céline BRES - Les Raynauds - 26340 BRETTE
Jean-Marie BLACHON - La touche - 26150 BARZAC
Philippe PLANEL - 26150 ST JULIEN EN QUINT

SECTEUR 4 (RÉMUZAT, NYONS, BUIS LES BARONNIES, SEDERON)

Sylvie LAMBERT - Les Gorges - 26560 LACHAU
Marie-Line TREMORI - Le village - 26560 LACHAU
Anne-Marie CLEMENT - Ferme du Collet de Guide - 26560 EYGALAYES

SECTEUR 5 (BOURDEAUX, DIEULEFIT, MONTÉLIMAR I ET II, GRIGNAN, PIERRELATTE, ST PAUL TROIS CHÂTEAUX)

Jean-Louis FLEURY - Bergerie du collet - 26460 LES TONILS
Franck DARRET - Les servins - 26460 BOURDEAUX
Philippe JOUVE - 26460 BOURDEAUX

SECTEUR 6 (CREST NORD - SUD, LORIOU, MARSANNE)

Sébastien RIGAUD - Rue du Temple - 26400 BEAUFORT S/GERVANNE
Simon THOME - Le Courrier - 26400 SUZE S/ CREST
Bernard MANDAROUX - Les Vallons - 26400 VAUNAVEYS

SECTEUR 7 (BOURG-DE-PÉAGE, CHABEUIL, BOURG-LES-VALENCE, VALENCE, PORTES-LES-VALENCE)

Olivier LAFFAY - Chenevas - 26300 CHATUZANGE LE GOUBET
Sonia CHOVIN - Les Mûres - 26120 MONTVENDRE
Lionel MOSSIERE - 750A chemin des biroulis - 26300 ALIXAN



GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DU CHEPTEL DE LA DROME

95 avenue Georges Brassens
26500 BOURG LES VALENCE
☎ 04.75.78.48.30 - ☎ 04.75.78.48.34
Mail : gds26@reseaugds.com

Direction Départementale de la Protection des Populations

33 avenue de Romans
26000 VALENCE
☎ 04 26 52 21 61

- cartes violettes pour les caprins
- attestation d'origine pour les ovins
- changement de vétérinaire sanitaire : faire une demande écrite avant le mois d'août de l'année en cours pour que cela prenne effet à la nouvelle campagne

Direction Départementale des Territoires

4 place Laennec BP 1013
26000 VALENCE
☎ 04 81 66 80 00

- primes quelle que soit l'espèce

Etablissement Départemental de l'Elevage Chambre d'Agriculture – service IPG

95 avenue Georges Brassens
26500 BOURG LES VALENCE
☎ 04 75 82 40 00

- identification des animaux : médailles, documents de notification
- édition des passeports et cartes vertes de naissance

Laboratoire Départemental d'Analyses

37 avenue de Lautagne - BP 118
26904 VALENCE CEDEX 9
☎ 04 75 81 70 70
• analyses

Equarrissage SIFDDA

☎ 08 91 70 01 02
+ internet : www.atemax.fr (gratuit)
• collecte des cadavres

Mutualité Sociale Agricole de la Drôme

29 rue Frédéric Chopin
26025 VALENCE CEDEX 9
☎ 04 75 75 68 68
• cotisations sociales...



www.frgdsra.fr

BULLETIN D'INFORMATION DES GROUPEMENTS DE DEFENSE SANITAIRE DE RHÔNE-ALPES

(Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie et Haute-Savoie)

Directeurs de publication : Présidents des GDS 01,07,26,38,42,69,73,74

Rédacteurs en chef : GDS Rhône-Alpes

Chef de projet : Isabelle Drouet

Dessin de couverture : Clémence Peyron

Photos de couverture : IAC

Conception : Apasec Lyon

Impression : Imprimerie Despesse.

Tirage : 2600 (GDS 01), 2800 (GDS 07), 1350 (GDS 26), 3900 (GDS38), 4700 (GDS 42), 2700 (GDS69), 2550 + 2000 (GDS des Savoie)



**VOUS SOUHAITEZ
ALLER DE L'AVANT,
VOTRE BANQUE EST LÀ
POUR VOUS
ACCOMPAGNER.**



Crédit  Mutuel